



**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE  
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE  
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT  
DURABLES (PADD)**

**RESULTATS DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC  
ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE**



**AVRIL > SEPTEMBRE 2021**

## - EDITO -

Depuis 2018, Clermont Auvergne Métropole est activement engagée dans l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal.

Une première phase de diagnostic territorial a été réalisée en 2018-2019, en collaboration avec les 21 communes de la Métropole et en concertation avec les habitants. En 2019, trois réunions publiques et une conférence ont été organisées sur le territoire, et une exposition a été présentée dans les mairies des différentes communes.

La deuxième grande phase du PLU est la définition du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document constitue la clé de voûte du PLU et doit fixer les grands objectifs et les orientations en matière d'aménagement pour les 15 années à venir. En 2021, une nouvelle phase de concertation avec la population a été lancée.

Le PADD peut fixer des orientations dans des domaines très variés : préservation du patrimoine historique, valorisation des paysages, confortement des atouts métropolitains, accès aux commerces et services de proximité, protection des ressources naturelles, transition énergétique, renouvellement urbain, mobilités, etc. Tout l'intérêt du PLU réside dans sa capacité à répondre à ces différents enjeux en recherchant un équilibre et en répondant aux attentes des habitants et de tous les acteurs du territoire ! Toutes ces questions font écho à nos modes de vie, à nos modes de déplacement, nos modes d'habiter, notre façon de consommer, etc. C'est en cela que le PLU peut répondre aux attentes de tout un chacun.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par un contexte sanitaire très particulier, qui nous a imposé de redéfinir nos modes d'intervention sur le territoire et à déployer de nouvelles méthodes de concertation, notamment en lien avec l'usage des outils numériques.

Plusieurs dispositifs ont été proposés aux habitants entre avril et septembre 2021 : création d'un site internet et d'une plateforme participative dédiés au PLU de la Métropole, rencontres et information sur les marchés, au contact direct des citoyens, organisation de réunions publiques, en présentiel et en visioconférence, afin de permettre au plus grand nombre de participer, etc.

Vous trouverez dans ce document une présentation exhaustive des actions mises en œuvre dans le cadre de la phase de PADD. Ce bilan fait également état des contributions du public, qui ont permis d'alimenter la réflexion de Clermont Auvergne Métropole sur le PADD et de compléter certains des objectifs.

La concertation publique doit se poursuivre tout au long de l'élaboration du PLU. Nous vous attendons nombreux pour les prochaines étapes, car nous avons besoin de vous pour fabriquer la Métropole de demain !

Bonne lecture,

**Christine MANDON**

*Vice-présidente en charge de l'Urbanisme, de la planification urbaine, de la stratégie foncière et des grands projets métropolitains urbains*

**Grégory BERNARD**

*Conseiller métropolitain délégué au PLUi et aux Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain*

# - SOMMAIRE -

<b>- EDITO -</b> .....	<b>2</b>
<b>- SOMMAIRE -</b> .....	<b>3</b>
<b>1. LA CONSTRUCTION DU PROJET DE PADD</b> .....	<b>4</b>
1.1. Le diagnostic du PLU : constats et enjeux.....	4
1.2. Les 9 objectifs du PADD .....	6
<b>2. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS EN PLACE LORS DE LA PHASE PADD.....</b>	<b>8</b>
2.1. Contexte et objectifs de la concertation lors de la phase PADD.....	8
2.2. Les publics.....	9
2.3. Le calendrier de la concertation .....	9
2.4. Le dispositif de concertation mis en place .....	10
Informer et communiquer autour du projet.....	10
Dialoguer autour du projet.....	19
<b>3. RESULTATS DE LA CONCERTATION ET ANALYSE DES CONTRIBUTIONS .....</b>	<b>26</b>
3.1. La démarche participative en chiffres.....	26
3.2. Analyse des contributions par thématiques clés.....	29
Paysages et protection de l'environnement.....	29
Transition énergétique et écologique .....	34
Mobilités et développement urbain.....	36
Qualité de vie, attractivité et développement économique .....	40
Architecture et patrimoine bâti .....	41
Habitat et logement.....	43
3.3 Concertation avec les acteurs-relais.....	44
<b>4. SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS .....</b>	<b>46</b>

# 1. LA CONSTRUCTION DU PROJET DE PADD

---

## 1.1. Le diagnostic du PLU : constats et enjeux

Le diagnostic de territoire conduit en 2018-2019 a montré les atouts mais aussi les fragilités du territoire métropolitain. Celui-ci est riche d'une identité et d'un patrimoine d'exception, il est le moteur économique du Massif Central, mais doit aussi faire face à plusieurs défis :

→ Une **croissance démographique** deux fois plus importante aujourd'hui que dans les années 2000, mais qui connaît des mouvements résidentiels vers la périphérie, une diminution du nombre de familles avec enfants au profit des personnes seules et un vieillissement de la population, qui s'est particulièrement accentué. Cette dynamique démographique est à conforter, mais des solutions doivent être apportées en termes d'équilibre du territoire et de parcours résidentiels des habitants.

→ Une **attractivité économique** réelle, avec une forte concentration des emplois qui permet de limiter les trajets domicile-lieu de travail. L'enjeu est de valoriser l'ADN économique de notre territoire, de favoriser à la fois la production et l'innovation dans un souci de développement durable, grâce à une stratégie d'accueil des entreprises adaptée et un renouvellement du foncier économique.

→ Un **cadre de vie** qui s'appuie sur un patrimoine d'exception, constitué de richesses naturelles, géographiques, géologiques, etc. Une « métropole-nature » qu'il faut préserver et valoriser dans toutes ses composantes et sa singularité, grâce à la reconquête de ses paysages, des espaces agricoles, et en favorisant la biodiversité.

→ Une **transition écologique** à poursuivre pour diminuer les émissions de Gaz à effet de serre (GES), les pollutions, la dépendance aux énergies fossiles. La transition écologique doit aussi permettre d'adapter le territoire aux changements climatiques qui impactent particulièrement la métropole (périodes de canicule, menaces sur la ressource en eau, etc.).

### • **Du diagnostic au PADD : les fils conducteurs de la réflexion**

A l'issue de la phase de diagnostic, l'élaboration des objectifs du PADD s'est appuyée sur trois fils conducteurs qui ont guidé les réflexions : **les héritages** (ceux à préserver, ceux à délaisser, ceux qui seront laissés aux générations futures), **les équilibres** (ceux à trouver entre les communes, entre ville, nature et agriculture, les déséquilibres à corriger, etc.), **les transitions** (celles à activer pour s'inscrire dans la lutte contre le changement climatique, le renouveau des mobilités, les évolutions souhaitées dans la « fabrique » de la ville, l'accueil d'activités, etc.).

#### • **Fil conducteur n°1 : les héritages**

C'est le socle historique et géographique de notre territoire, celui que nous voulons préserver, révéler et léguer aux générations futures :

→ Une richesse des patrimoines, des paysages, des milieux naturels.

→ Une culture de l'innovation (les universités, la recherche, l'industriel, etc.).

→ Une métropole à taille humaine qui rayonne sur le Massif Central.

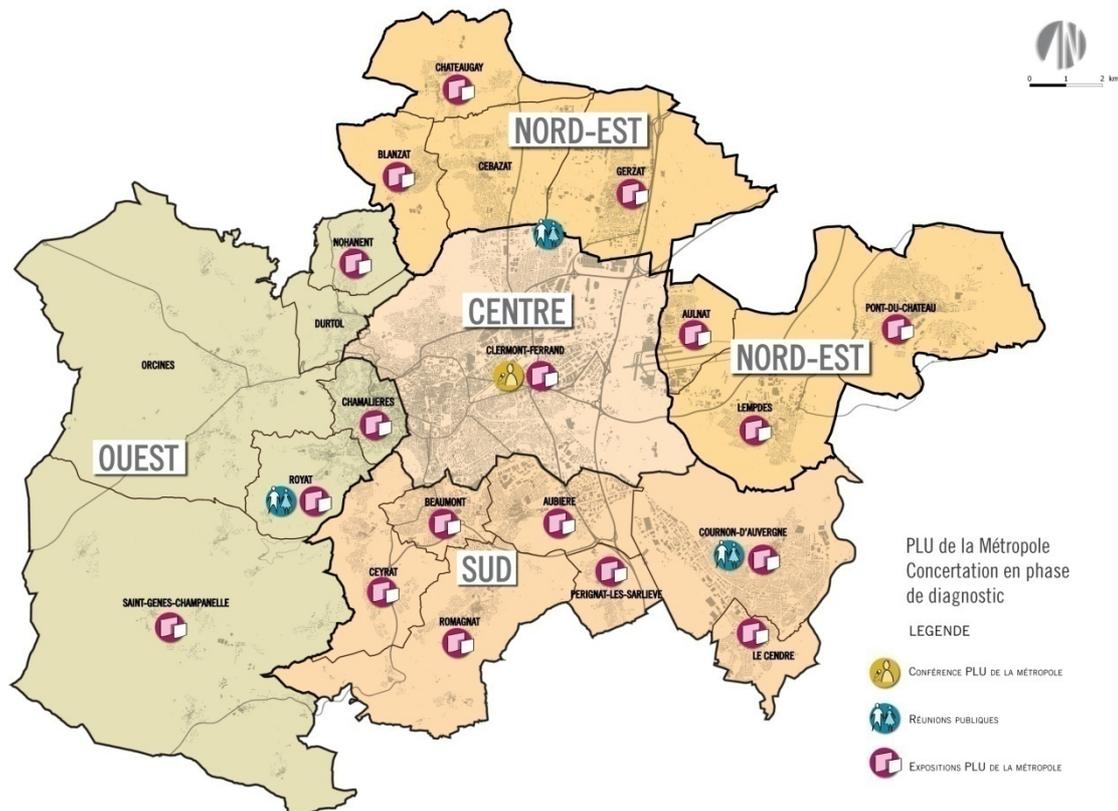
### • Fil conducteur n°2 : les équilibres

Ce sont les déséquilibres que nous souhaitons corriger et les nouveaux équilibres à retrouver, à imaginer pour :

- Rapprocher "ville" et "nature" (agriculture, biodiversité urbaine, loisirs et tourisme, etc.).
- Plus de solidarité et de proximité (mixité sociale et générationnelle, accès aux services, à l'emploi, etc.).
- Activer des complémentarités entre les communes à la lueur de leurs spécificités.

### • Fil conducteur n°3 : les transitions

Ce sont les transformations, les nouvelles approches et pratiques qu'il nous faudra mettre collectivement en œuvre pour faire face au monde de demain : que ce soit dans le domaine du renouvellement urbain, des nouvelles mobilités, de la transition énergétique et écologique, du bien-être et de la qualité de vie.



Carte des actions de concertation mises en place dans le cadre du diagnostic du PLU de la Métropole (entre 2018 et 2020).

### • Une première phase de concertation publique

La concertation et la communication relative à la phase de diagnostic du PLU de la Métropole s'est déroulée **entre septembre 2018 et janvier 2020**. Les réunions publiques qui ont eu lieu les 25, 26 et 27 juin 2019 à Courmon d'Auvergne, Royat et Clermont-Ferrand ont été des moments-clés de cette première étape de concertation. Près de 140 personnes (associations, habitants, partenaires,

etc.) ont participé à ces réunions organisées sous la forme d'ateliers sur trois thématiques : Environnement et paysages / Formes urbaines et habitat / Fonctionnement urbain.

Parallèlement, une **conférence publique** « Vers une métropolisation heureuse ? » a été organisée à Clermont-Ferrand : intervention de Martin VANIER (géographe) et table-ronde avec l'Agence d'urbanisme, l'INRA et Michelin. Des **panneaux d'exposition** ont été présentés dans les mairies et médiathèques de la métropole (jusqu'en janvier 2020).

## 1.2. Les 9 objectifs du PADD



Schéma des grands objectifs du PADD soumis au public dans le cadre de la concertation.

### 1. Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager

Poursuivre les démarches de protection et de valorisation des patrimoines et des paysages dans leurs diversités, inventer le patrimoine de demain, réparer les paysages abîmés.

### 2. Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie

Faire rayonner la métropole en développant sport, culture et tourisme, renforcer les pôles d'innovation et d'emploi, favoriser la mobilité à l'échelle nationale et régionale.

### 3. Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage

Favoriser les transports en commun, les espaces piétonniers et cyclables en réduisant la place de l'automobile en ville, soutenir la vitalité des centres-villes, décroquer les quartiers.

#### **4. Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles**

Protéger les réservoirs de biodiversité, développer les continuités écologiques, préserver la ressource en eau et limiter l'artificialisation des sols.

#### **5. Activer les leviers du renouvellement urbain**

Réaménager et développer la ville pour limiter l'étalement urbain, réhabiliter et revaloriser les centres anciens désertés, reconquérir les friches urbaines.

#### **6. Relever les défis d'une métropole bas carbone et sobre en énergie**

Développer les énergies renouvelables locales et les circuits courts, favoriser les rénovations et une construction durable.

#### **7. Agir pour le bien-être et la santé de tous**

Lutter contre les pollutions, adapter l'espace urbain au changement climatique.

#### **8. Promouvoir la diversité et la qualité de l'habitat**

Diversifier les logements pour permettre le parcours résidentiel de chacun, développer un habitat innovant, durable et de qualité.

#### **9. Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture**

Promouvoir une agriculture locale et une alimentation de qualité, créer une ceinture verte métropolitaine, faciliter l'accès aux sites naturels.

## 2. LE DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS EN PLACE LORS DE LA PHASE PADD

### 2.1. Contexte et objectifs de la concertation lors de la phase PADD

La réalisation du PLU de Clermont Auvergne Métropole, document intercommunal, ainsi que les modalités de concertation avec le public, ont été prescrites par délibération du Conseil métropolitain le 4 mai 2018. Cette démarche de « construction métropolitaine » menée conjointement par les 21 communes en croisant différents champs de l'action publique, contribue à la définition d'une vision territoriale et d'un avenir partagé. Le dispositif participatif du PLU de la Métropole a donc été mis en œuvre conformément aux modalités définies dans la délibération du 4 mai 2018, qui précise les modalités suivantes pour la communication et la concertation :

- des réunions à chaque grande étape du projet au siège de la Métropole et dans les communes membres ;
- une mise à disposition, au siège de la Métropole et dans les communes, de registres destinés à recueillir les remarques et propositions de la population et des acteurs locaux ;
- une mise à disposition sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole des éléments soumis à la concertation ;
- une information par articles dans la presse locale, dans le bulletin métropolitain et dans les bulletins municipaux ;
- la possibilité d'écrire par courrier à Monsieur le Président de Clermont Auvergne Métropole ou par mail à l'adresse [plui@clermontmetropole.eu](mailto:plui@clermontmetropole.eu).

Les registres de concertation ont été mis à la disposition du public dans les mairies des 21 communes et au siège de la Métropole en décembre 2018. L'adresse mail dédiée au PLU de la Métropole ([plui@clermontmetropole.eu](mailto:plui@clermontmetropole.eu)) est également accessible depuis 2018.

L'élaboration technique et politique du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été amorcée en septembre 2019, et doit se poursuivre jusqu'au mois de décembre 2021. La concertation publique a été continue sur cette période, avec l'organisation d'évènements lors de certaines étapes-clés.

Une phase de concertation renforcée sur le PADD, objet du présent bilan, s'est tenue d'avril à septembre 2021. Comme pour la phase précédente, la communication sur le projet a été continue sur cette période et se prolongera jusqu'au mois de janvier 2022. Les modalités d'information (articles, site internet, etc.) et d'expression (registres, courriers, mails) se poursuivent jusqu'à l'arrêt du projet de PLU (prévu début 2023).

Le dispositif de concertation mis en place lors de la phase de PADD avait pour but de :

- Faire émerger les attentes des citoyens sur le devenir de Clermont Auvergne Métropole et de son territoire ;
- Permettre l'expression d'idées et d'avis sur les thématiques soumises au débat ;

→ Présenter les pistes de réflexion et de travail envisagées pour le PADD (grands objectifs thématiques) et échanger avec les citoyens sur le contenu du projet.

Ainsi, la concertation mise en place tout au long de l'élaboration du PLU vise à faciliter la compréhension du projet par le plus grand nombre, à favoriser la mobilisation et la participation de l'ensemble des habitants des 21 communes de la Métropole et à mettre en œuvre une communication adaptée.

### • **Concertation et crise sanitaire**

Le contexte de crise sanitaire a conduit à mettre en œuvre des **alternatives numériques** afin de remplacer ou de compléter les dispositifs en présentiel initialement envisagés pour cette phase. L'évolution de la situation et des risques sanitaires, ainsi que la nécessité de respecter les mesures de distanciation sociale, ont constitué le socle de réflexion pour proposer des dispositifs numériques ou dématérialisés et ainsi répondre à l'exigence de dialogue continu avec la population au cours du projet, dans le respect des modalités de la concertation définies en 2018.

Deux dispositifs ont ainsi évolué dans leur forme envisagée initialement : le Village du PLU et la tenue d'une réunion publique en visioconférence. En complément, la plateforme en ligne a également été l'un des supports privilégiés de cette phase de concertation.

## 2.2. Les publics

La démarche de concertation s'adresse en priorité au grand public. L'objectif est donc de permettre à une grande diversité de citoyens de prendre part au débat. L'ensemble de la population a donc été invitée à participer et à s'exprimer sur le projet de PLU de la Métropole via les différents canaux mis à disposition. Parallèlement, des rencontres avec des acteurs spécifiques, dits « acteurs relais », ont également eu lieu.

## 2.3. Le calendrier de la concertation

- **26 avril 2021** : lancement de la concertation pour la phase PADD.
- **26 avril 2021** : ouverture du site internet et de la plateforme collaborative dédiés au PLU de la Métropole (début du Village du PLU).
- **Du 26 avril au 31 juillet 2021** : débats possibles via la plateforme collaborative numérique.
- **Mai 2021** : Tournée du PLU sur les marchés et panneaux d'exposition sur le PADD.
- **17, 18 et 23 juin 2021** : réunions publiques sur le PADD.
- **Septembre 2021** : exposition numérique sur le PADD.

## 2.4. Le dispositif de concertation mis en place

### Informer et communiquer autour du projet

Plusieurs outils de communication ont été créés et diffusés.

- **Création d'une identité visuelle et d'un logo pour le PLU de la Métropole**

La première identité visuelle (déclinaison du logo de la Métropole), définie en 2019, a été révisée afin de renforcer la visibilité du PLU, d'associer au projet une identité forte et porteuse de sens, à la mesure de l'importance qu'il revêt pour l'avenir de la Métropole, mais également d'assurer la cohérence graphique des supports produits. Après consultation des élus, le Président de Clermont Auvergne Métropole a validé en novembre 2020 le nom et l'identité visuelle attribués au projet.



Logo du PLU de la Métropole validé en novembre 2020.

- **Affiches et flyers**

Afin de décliner l'identité visuelle du PLU, et pour annoncer les différents dispositifs de concertation, deux flyers au format A5 (recto-verso) et des affiches au format A3 (recto) ont été réalisés. Ces documents ont été diffusés auprès du public dans les mairies des communes, dans certains commerces, lors de la Tournée du PLU sur les marchés, lors des réunions publiques, etc. Les flyers comportent les informations suivantes :

- **Flyers n°1** : chiffres-clés sur le territoire métropolitain, calendrier du PLU, encadré sur le PADD, modalités de participation et lien vers le site internet dédié au PLU.

- **Flyer n°2** : lieux, dates et horaires des réunions publiques et lien vers le site internet dédié au PLU.



**EXPRIMEZ-VOUS**  
Pour un territoire à votre image!

Toutes les infos sur  
[plu.clermontmetropole.eu](http://plu.clermontmetropole.eu)



3 réunions publiques pour échanger et s'informer sur une étape clé de l'élaboration de notre PLU: le Projet d'Aménagement et de Développement Durable!

- + le 17 juin, de 18h30 à 20h30, à Pérignat-lès-Sarliève  
salle LAFFICHE, avenue de la République 63170, Pérignat-lès-Sarliève
- + le 18 juin, de 18h30 à 20h30, à Gerzat  
salle LE GALION, 5 rue Anatole-France, 63360 Gerzat
- + le 23 juin, de 19h00 à 21h00, en visioconférence

Toutes les infos sur  
[plu.clermontmetropole.eu](http://plu.clermontmetropole.eu)



A gauche : affiche PLU diffusée en avril 2021. A droite : affiche PLU diffusée en juin 2021.

• **Campagnes de communication sur les bus et le mobilier urbain**

En complément des affiches et des flyers, deux campagnes de communication ont été organisées :

- Affichage sur les bus SMTC : du 28 avril au 05 mai 2021.
- Affichage sur le mobilier urbain (MUPI) de la Ville de Clermont-Ferrand : du 05 au 19 mai 2021.



Campagne de communication sur le mobilier urbain de Clermont-Ferrand (mai 2021).

## • Communication presse, communication numérique et réseaux sociaux

Plusieurs éléments ont été produits à des fins de diffusion dans la presse et au sein des magazines de la Métropole et des communes, aux moments clés de la démarche :

→ Un article de presse publié dans le **Magazine de la Métropole**.

→ Un **dossier de presse** (présentation du PLU et PADD) dans le numéro 21 (avril/mai 2021).

→ Une **conférence de presse** pour le lancement de la concertation sur le PADD le 26 avril 2021 en présence des élus de Clermont Auvergne Métropole en charge du projet de PLU de la Métropole : Christine MANDON (Vice-présidente en charge de l'Urbanisme, de la planification urbaine et de la stratégie foncière) et Grégory BERNARD (Conseiller métropolitain délégué au PLU et aux opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain).

→ Des articles diffusés dans la **presse locale** à l'issue de la conférence de presse :

- le 26 avril : France Bleu ([www.francebleue.fr](http://www.francebleue.fr))

- le 27 avril : Cadre de ville ([www.cadredeville.com](http://www.cadredeville.com))

- le 27 avril : La Montagne ([www.lamontagne.fr](http://www.lamontagne.fr))

- le 28 avril : La Montagne (presse papier)

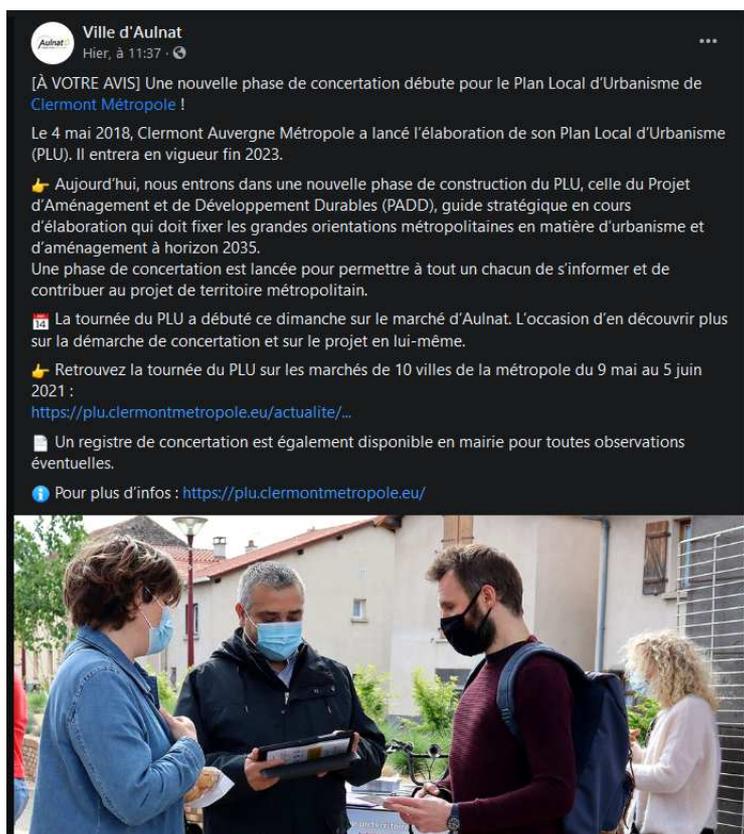
- le 30 avril : Le Moniteur ([www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr))

→ Des articles diffusés sur la page Facebook de Clermont Auvergne Métropole :



Exemple de post diffusé sur la page Facebook de Clermont Auvergne Métropole (mai 2021).

→ Des articles publiés par les communes sur leurs sites internet et pages Facebook :



Exemple de post diffusé sur la page Facebook de la commune d'Aulnat (mai 2021).



Exemple de post diffusé sur la page Facebook de la commune de Cournon-d'Auvergne (avril 2021).



Rechercher

**Mairie**  
 1 place Lucien Barle 63179 CHATEAUGAY  
 04 78 47 54 38  
[mairie@chateaugay.fr](mailto:mairie@chateaugay.fr)

Accueil » Mairie » Réunions publiques pour le Plan Local d'Urbanisme

## RÉUNIONS PUBLIQUES POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Trois réunions publiques pour définir le futur visage de la Métropole.

Depuis quelques semaines, Clermont Auvergne Métropole a lancé la concertation publique relative au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document, clé de voûte du PLU, est en cours d'élaboration pour planifier et harmoniser les politiques d'aménagement du territoire.

Pour cela, les équipes de la concertation proposent des réunions publiques pour réfléchir et échanger autour de différents atouts :

- Le 17 juin à 18h30 / salle L'Atliche - avenue de la République, à Pérignat-lès-Sarliève
- Le 18 juin à 18h30 / salle Le Galion - rue Anatole-France, à Genzat
- Le 23 juin à 19h en visioconférence (lien disponible sur le site [u.clermontmetropole.eu](http://u.clermontmetropole.eu))



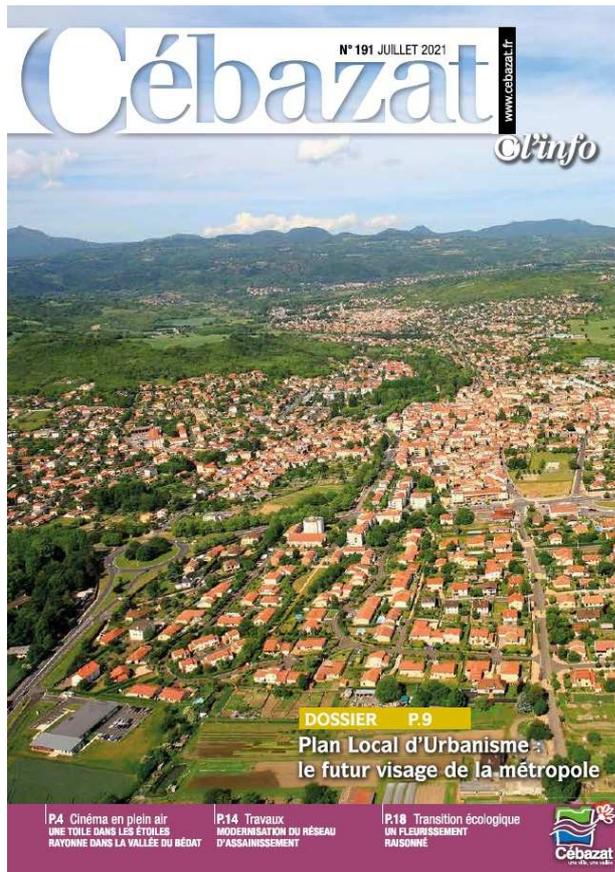
- Le 17 juin, de 18h30 à 20h30, à Pérignat-lès-Sarliève, salle L'ATLICHE, avenue de la République 63179 Pérignat-lès-Sarliève
- Le 18 juin, de 18h30 à 20h30, à Genzat, salle LE GALION, Rue Anatole-France, 63160 Genzat
- Le 23 juin, de 19h00 à 21h00, en visioconférence

Toutes les infos sur [u.clermontmetropole.eu](http://u.clermontmetropole.eu)



Publication sur le site internet de la commune de Châteaugay (avril 2021).

→ Des articles publiés par les communes dans les magazines d'information communaux :



Dossier publié dans le magazine C L'INFO de la commune de Cébazat (juillet 2021).

→ Une nouvelle page de présentation du PLU de la Métropole sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole :



Nouvelle page de présentation du PLU de la Métropole sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole

→ Une newsletter

La newsletter du PLU permet de garder le contact, de diffuser l'information de manière spécifique aux personnes inscrites sur le site internet ou ayant communiqué leurs coordonnées lors des événements de concertation. Ce support de communication donne accès aux informations relatives à la démarche participative et de projet. Lors de la phase de PADD, une newsletter a été diffusée au mois de juin 2021.



Newsletter diffusée en juin 2021.



Le centre-bourg de Pont-du-Château

**C'**est le sujet à connaître sur le bout des doigts lorsque l'on vit sur la métropole clermontoise et que l'on a prévu d'y rester encore un bon bout de temps. Depuis deux ans maintenant, les élus des 21 communes de Clermont Auvergne Métropole et leurs partenaires planchent sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole. Ce document, qui remplacera bientôt les anciens PLU des communes, dessinera l'avenir de la métropole clermontoise pour les quinze années à venir. Il aura surtout des effets sur le cadre de vie de ses habitants. S'intéresser au PLU et participer à la concertation, c'est donc prendre part à...

#### UN PROJET DE TERRITOIRE

Le PLU permet de penser, collectivement, l'aménagement du territoire. En élaborant ce document stratégique, les 21 communes de la Métropole regardent dans la même direction. Une seule et même réglementation est pensée à l'échelle d'un bassin de vie. Et la même feuille de route guidera les actions communales et métropolitaines pour un développement cohérent et harmonieux. Le PLU permet de définir les grands objectifs en matière d'urbanisme, mais touche aussi à beaucoup d'autres sujets. À presque tous les sujets, finalement, qui font d'un territoire ce qu'il est et ce qu'il sera dans plusieurs années. Le PLU n'est donc pas seulement un outil qui fixe des règles en matière de construction, il vise à définir un véritable projet de territoire.

#### UN PROJET D'AVENIR

Le PLU donne le cap, à travers son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), actuellement en cours d'élaboration, et contribue à concevoir, puis façonner, la métropole de demain. "C'est un travail à travers lequel nous imaginons comment va évoluer notre territoire dans 15 ans", relève la direction de l'Urbanisme de

Clermont Auvergne Métropole. Transition énergétique et écologique, mobilité et développement culturel : les élus ont déjà choisi de donner trois grandes tonalités à ce nouveau PLU. Plus précisément, la démographie, l'habitat, la culture, l'attractivité, le paysage, l'agriculture, l'alimentation, les déplacements ou la place de la nature en ville seront, entre autres, au menu de ce PLU métropolitain. Le PLU n'est pas seulement un projet consacré au développement et à l'aménagement, il touche aussi à la préservation et à la valorisation des patrimoines. Il propose, plus globalement, de dessiner les contours d'un territoire sur lequel il fait bon vivre et de penser l'héritage que nous souhaitons laisser aux générations futures.

#### UN PROJET PARTICIPATIF

"Le PLU est un projet co-construit qui doit prendre en compte les attentes des citoyens, usagers, salariés, commerçants et autres acteurs du territoire", explique Jérémie Papin, chargé de mission à la direction de l'Urbanisme de Clermont Auvergne Métropole. Tous sont invités à donner leur avis dans le cadre de la concertation qui durera tout au long du projet. Des registres destinés à recueillir remarques et propositions sont mis à disposition au siège de la Métropole et dans les mairies des 21 communes. Les personnes qui souhaitent contribuer peuvent aussi envoyer un courrier ou un mail à [plui@clermontmetropole.eu](mailto:plui@clermontmetropole.eu). Ou se rendre, dès la fin du mois d'avril, sur le site web [plu.clermontmetropole.eu](http://plu.clermontmetropole.eu), une plateforme collaborative sur laquelle ils pourront géolocaliser leurs commentaires et retrouver toutes les informations sur le PLU, notamment les dates des prochaines réunions publiques. Fin avril, un Village du PLU en ligne lancera de façon officielle la concertation de la phase PADD. Tournée du PLU sur les marchés en mai, réunions publiques en juin, exposition temporaire dans les communes... Plusieurs autres actions devraient, dans les mois qui viennent, aider les habitants à s'emparer du sujet ! •



Participez à partir de fin avril sur : [plu.clermontmetropole.eu](http://plu.clermontmetropole.eu)

Article sur le PLU de la Métropole diffusé en avril dans le numéro 21 du Magazine de la Métropole.

### • **Panneaux d'exposition sur le PADD**

Une exposition dédiée au PLU a été réalisée, afin de communiquer sur le projet et rendre compte de l'avancement du PLU : 4 panneaux d'exposition (roll-up) présentant le PLU et la démarche de concertation ont été réalisés lors de cette phase.

Les panneaux produits lors de la phase de PADD ont été exposés lors de la Tournée du PLU sur les marchés et lors des deux réunions publiques en salle (en mai et juin 2021). Les documents au format numérique sont également consultables sur le site internet du PLU.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document qui servira de socle au règlement du PLU. Construit sur la base du diagnostic territorial, il présente les grandes orientations retenues et les objectifs à atteindre. C'est une étape-clé, qui nécessite une concertation large avec les acteurs du territoire (habitants, commerçants, exploitants, etc.). Les contributions à la réflexion collective permettront d'enrichir le PADD et de le faire évoluer.



Panneau d'exposition sur le PADD (mai 2021).

### • **Exposition virtuelle (webpublication)**

En complément des panneaux physiques, une exposition virtuelle (webpublication) a été créée en septembre 2021 afin de présenter les objectifs du PADD en cours de construction. Cette exposition interactive a pour objectif :

- d'informer les habitants sur la démarche de PLU.
  - de donner des clés de compréhension sur le territoire et favoriser la dimension « projet de territoire métropolitain ».
  - de présenter les objectifs et sous-objectifs du PADD en cours de construction.
- La webpublication restera en ligne pendant toute la durée d'élaboration du PLU.

Cap sur le PADD ! Où en est le projet ? Les fils conducteurs du PADD Les 9 grands objectifs du PADD

## Cap sur le PADD!

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) Clermont Auvergne Métropole vise à dessiner le visage de notre métropole pour les 15 prochaines années. Ce projet d'envergure se construit peu à peu en mobilisant les citoyens et tous les acteurs du territoire. Etape-clé du projet, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** prend forme!

**Une ambition commune pour l'avenir du territoire**

Le PLU est un document de référence qui permettra de définir et de planifier à long terme l'aménagement et le développement de la métropole. Il s'appliquera aux **21 communes** du territoire, fixant notamment les règles d'occupation des sols et de construction en fonction des différentes zones (urbaines, naturelles, agricoles, etc.). A la clé, une ambition commune : l'amélioration de notre cadre de vie, la protection et la valorisation de notre environnement, l'accélération de la transition énergétique, l'adaptation de notre territoire en matière de logement et de mobilités, etc.

**Le PADD : une étape-clé**

Le PADD vise à définir les **orientations stratégiques** et les objectifs concrets à atteindre à l'horizon 2035. C'est la clé de voûte du PLU qui se construit à partir du diagnostic du territoire élaboré en 2019. Une fois le PADD validé, les grands objectifs seront traduits réglementairement dans les différentes pièces du PLU (OAP, zonage, règlement écrit, etc.).

clermont auvergne métropole

plan local d'urbanisme de la métropole

Cap sur le PADD ! Où en est le projet ? Les fils conducteurs du PADD Les 9 grands objectifs du PADD

## Où en est le projet de PLU ?

fin 2023 Approbation du PLU

2023 Enquête publique

2019 2021 Règlement

2018 2019 PADD

Elaboration

Le bilan de la concertation pour la phase de PADD sera publié en septembre 2021. Il permettra d'intégrer les contributions du public et de finaliser le PADD. La concertation se poursuit tout au long du projet avec différentes possibilités pour les habitants de s'exprimer : dans les registres déposés dans les mairies, par courrier, par mail et sur le site internet dédié au PLU.

Retrouvez toutes les informations sur : [plu.clermontmetropole.eu](http://plu.clermontmetropole.eu)

Le PLU de la Métropole : un outil au service du territoire

290 000

Une démarche collective et participative

Tout le monde est associé à ce grand projet de territoire : la Métropole, qui porte et anime le projet, les 21 communes membres, les habitants, les associations, les usagers et acteurs du territoire. Chacun se mobilise et a un rôle à jouer pour que le PLU réponde aux enjeux du territoire et corresponde aux attentes des habitants.

pour plus d'info sur la concertation

Extraits de la webpublication sur le PADD (septembre 2021).

- **Site internet dédié au PLU de la Métropole et plateforme numérique collaborative**

Le site internet du PLU de Clermont Auvergne Métropole a été mis en ligne en avril 2021 : [plu.clermontmetropole.eu](http://plu.clermontmetropole.eu)).

Celui-ci offre une information de base sur la démarche, sur le PLU, les grandes phases de son élaboration, le calendrier. Il sert également d'outil de communication pour l'ensemble de la démarche (actualités, agenda, médiathèque).



## ACTUALITÉS ET AGENDA

TOUTES LES ACTUALITÉS ET AGENDA



Retrouvez les supports des réunions publiques !

+ LIRE LA SUITE



Retrouvez les résultats du jeu-concours de "La métropole idéale" !

+ LIRE LA SUITE



Découvrez de nouveaux sujets participatifs sur le PADD !

+ LIRE LA SUITE

## En 2021 : nouvelle phase de concertation pour le PLU de la Métropole !

Clermont Auvergne Métropole, avec ses 21 communes, est un territoire de vie à part entière. Aujourd'hui, on habite une commune, on effectue des déplacements pour se rendre sur son lieu de travail, on pratique des activités de loisirs ou on effectue des achats dans une ville voisine. La Métropole doit ainsi répondre aux besoins de tous les habitants en privilégiant un aménagement harmonieux et responsable du territoire.

C'est pourquoi, Clermont Auvergne Métropole a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 4 mai 2018. Il entrera en vigueur fin 2023. Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase de construction du PLU, celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), guide stratégique en cours d'élaboration qui doit fixer les grandes orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement à horizon 2035.

Une phase de concertation est lancée pour permettre à tout un chacun de s'informer et de contribuer au projet de territoire métropolitain. C'est un formidable moyen d'être acteur pour dessiner le futur visage de la métropole !

Extrait du site internet dédié au PLU : [plu.clermontmetropole.eu](http://plu.clermontmetropole.eu).

## Dialoguer autour du projet

Plusieurs dispositifs participatifs ont été créés et mis en œuvre au cours de la phase PADD.

- **Plateforme numérique collaborative sur le site internet du PLU**

La plateforme collaborative « PARTICIPEZ » regroupe plusieurs activités (quizz, nuages de mots) et l'ensemble des débats numériques proposés dans le cadre des phases de concertation (discussions, cartes participatives avec géolocalisation des propositions, ajout possible de photos, de commentaires, etc.). Au cours de la phase PADD, **9 espaces de discussion et cartes interactives** en ligne ont été proposés sur les thèmes suivants :

### 1. Paysages et environnement :

- CARTE - Quels sont les espaces de nature qui méritent une protection particulière ?
- DÉBAT - Parmi les grandes orientations envisagées en faveur du paysage, quelles sont celles qui vous semblent prioritaires, et pourquoi ?

→ DÉBAT - Comment développer les circuits courts et favoriser une agriculture et une alimentation de proximité, plus durable et de meilleure qualité ?

## 2. Economie, démographie et habitat :

→ DÉBAT - Selon vous, comment Clermont Auvergne Métropole peut-elle devenir une métropole attractive, culturelle et créative ?

## 3. Attractivité et développement économique :

→ DÉBAT - Comment faire rayonner la métropole tout en favorisant le développement de l'économie locale ? Parmi les grandes orientations envisagées dans ce domaine, quelles sont celles qui vous semblent prioritaires, et pourquoi ?

## 4. Habitat et logement :

→ DÉBAT - Nos modes de vies évoluent : comment peut-on adapter l'habitat à ces changements pour répondre aux besoins de tous sur le territoire métropolitain ?

## 5. Mobilités et développement urbain :

→ CARTE - Selon vous, où doit-on construire la ville ? Quels seraient les lieux les plus propices pour rapprocher à l'avenir les logements, les activités, les services à proximité des transports en commun ?

## 6. Architecture et patrimoine bâti :

→ CARTE - Quels sont les sites, bâtiments et quartiers qui présentent selon vous un intérêt historique, patrimonial ou architectural qui mériteraient d'être protégés pour construire la ville de demain ?

## 7. Transition énergétique :

→ DÉBAT - Quels sont pour vous les principaux leviers sur lesquels agir pour mener à bien la transition énergétique et environnementale de la métropole ?

En complément de ces espaces de débat, 3 nuages de mots et 5 quizz (questionnaires à choix multiples) ont également été proposés sur la plateforme participative :

NUAGE DE MOTS - Lieu préféré

QUIZZ - Nature en ville

NUAGE DE MOTS - Attractivité

QUIZZ - Environnement et paysage

NUAGE DE MOTS - Qualité de vie

QUIZZ - Culture

QUIZZ - Agriculture et alimentation

QUIZZ - Outils de l'urbanisme

### • Village du PLU (format numérique)

Evènement central et fédérateur de la phase PADD, le Village du PLU, initialement envisagé au format présentiel sur la place de Jaude à Clermont, s'est déroulé dans un format numérique sur la plateforme collaborative pour répondre aux contraintes liées au contexte sanitaire. Il a eu pour objectif de donner une forte visibilité au PLU et de marquer le lancement de la concertation pour la phase PADD. Le Village du PLU a été ouvert du 26 avril au 31 juillet 2021.

Il a permis d'informer le grand public tout en favorisant l'interaction au travers de plusieurs activités proposées (nuages de mots, jeu-concours, etc.). Trois barnums virtuels ont été proposés pour :

→ Découvrir des interviews vidéo sur des thématiques clés du PLU et participer à des débats en ligne et des cartographies participatives :

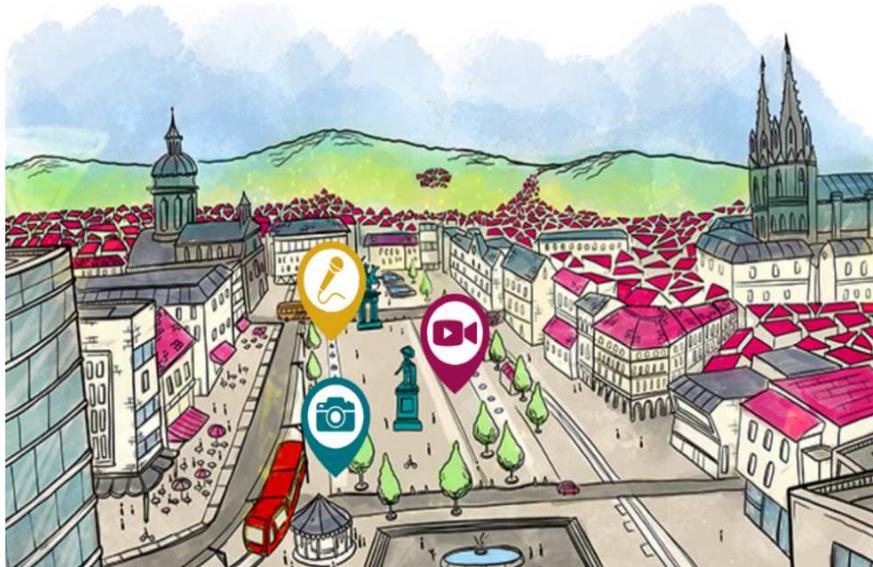
- Vidéo Espaces de nature et biodiversité - Diane DEBOAISNE (*architecte au CAUE du Puy-de-Dôme*) ;
- Vidéo Grand paysage - Charlotte ROZIER (*paysagiste*) ;
- Vidéo Agriculture et alimentation - Jean-Pierre BUCHE (*maire de Pérignat-ès-Allier*)
- Vidéo Culture - Patrice CHAZOTTES (*directeur de l'association Clermont-Ferrand Massif central 2028*).

→ Écouter la parole des habitants avec les micros-trottoirs et répondre à des quizz interactifs, créer des nuages de mots.

→ Participer au concours photos et dessins « La métropole idéale ».

The screenshot shows the top navigation bar with the logo of the 'plan local d'urbanisme de la métropole' and four main menu items: 'LE PROJET DE PLU', 'LA DÉMARCHE DE CONCERTATION', and 'PARTICIPEZ !'. Below this is a breadcrumb trail: 'Accueil > Paysages et environnement > Carte'. The main heading is 'Quels sont les espaces de nature qui méritent une protection particulière ?' with 51 contributions and 227 likes. A text box explains the goal: 'Quels sont les espaces de nature qui méritent une protection particulière afin de préserver la biodiversité et la qualité écologique du territoire ?'. Below the text is a map of the Clermont-Ferrand region with several red location pins. On the right side, there is a sidebar with options: 'POUR DONNER VOTRE AVIS', 'SUIVRE LA QUESTION', and 'AFFICHER Les plus récentes'. At the bottom, there is a button to 'CONSULTER TOUTES LES CONTRIBUTIONS DE LA CARTE'.

Extrait de la plateforme numérique collaborative : [plu.clermontmetropole.eu](http://plu.clermontmetropole.eu).



Visuel du Village du PLU : [plu.clermontmetropole.eu](http://plu.clermontmetropole.eu).

#### • La Tournée du PLU :

La Tournée du PLU est un stand itinérant (triporteur) qui a permis d'aller à la rencontre du public sur les marchés de **10 communes** de la Métropole pour présenter le projet de PLU et le processus de concertation. Réalisée **du 9 mai au 5 juin 2021**, la tournée du PLU s'est rendue à : Aulnat, Orcines, Romagnat, Durtol, Aubière, Chamalières, Pont-du-Château, Le Cendre, Cébazat, et Clermont-Ferrand.

Les participants ont pu échanger avec les équipes en charge de la concertation et ont été invités à contribuer via un questionnaire :

- *Habitez-vous sur le territoire de la Métropole ? Avez-vous déjà entendu parler ou participé à l'élaboration du PLU ? Si oui, comment ?*
- *Est-ce que pour vous Clermont Auvergne Métropole est une métropole attractive / où il fait bon vivre ?*
- *Selon vous, quel est le principal atout du territoire métropolitain ?*
- *Que faudrait-il pour améliorer la qualité de vie sur le territoire ?*





La Tournée du PLU sur les marchés de la métropole.

• **Les réunions publiques :**

Les réunions publiques ont eu pour objectif de : favoriser une appropriation large de la démarche d'élaboration du PLU, dans la poursuite du travail effectué pour le diagnostic ; présenter l'avancement des réflexions et des travaux menés par les élus et les services de la Métropole ; et recueillir les avis des participants et les associer à l'élaboration du PADD. Trois réunions publiques ont été organisées selon un format participatif et interactif, en présentiel et en numérique, de la manière suivante :

- Un temps général de présentation du PLU et de ses modalités, de la phase PADD et de ses enjeux, etc.
- La présentation des 9 objectifs du PADD.
- Un temps participatif sur les objectifs de travail du projet de PADD et une restitution.

Organisées au mois de juin 2021, les réunions publiques ont eu lieu les :

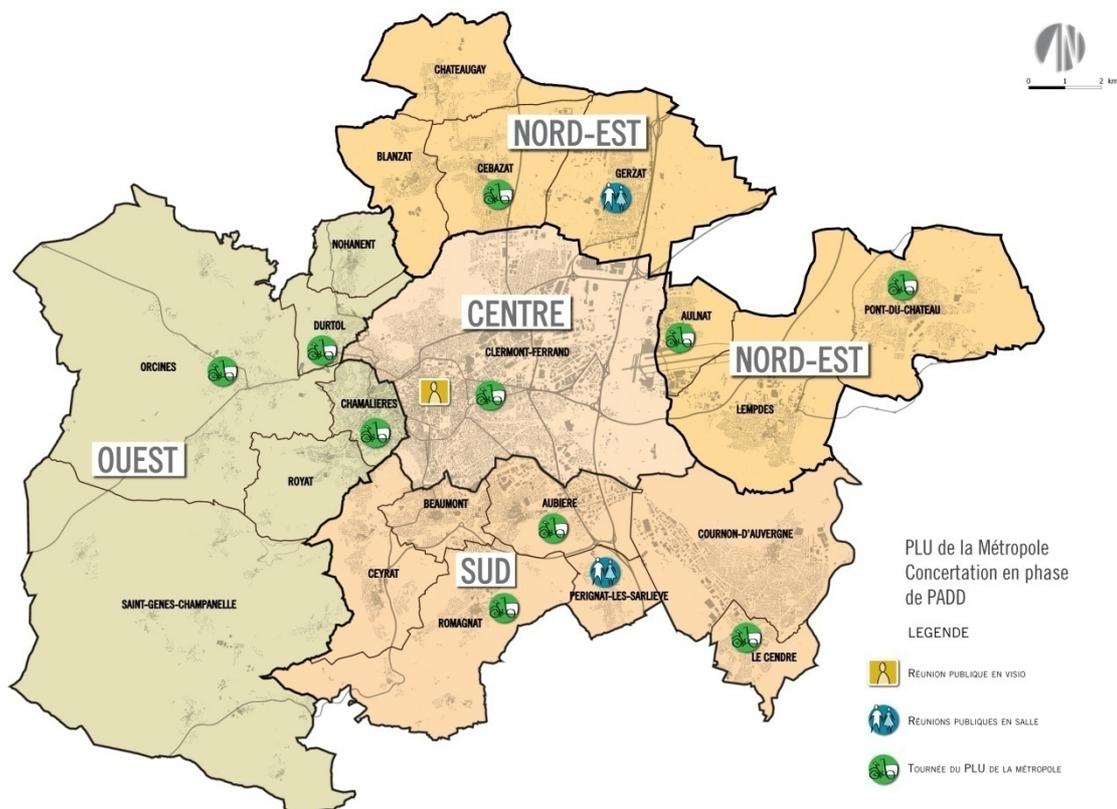
- **17 juin 2021 à Pérignat-lès-Sarliève (centre culturel l’Affiche) - en salle**
- **18 juin 2021 à Gerzat (salle le Galion) - en salle**
- **23 juin 2021 en visioconférence (sur Zoom et avec l’outil Klaxoon)**



Réunion publique à Gerzat (salle Le Galion) le 18 juin 2021 (groupes de travail sur les objectifs du PADD).

Ces réunions ont permis d'échanger avec les participants sur le projet de PADD et de présenter les grandes orientations pressenties à ce stade de la réflexion. Les participants ont été invités à s'exprimer sur les 9 objectifs proposés afin de les enrichir. Les questions suivantes leur ont été posées :

1. Quels sont les atouts et singularités paysagères, historiques et naturelles du territoire / comment les mettre en valeur ?
2. Comment rester un territoire attractif (université, entreprises, tourisme) tout en préservant l'environnement et la qualité de vie ?
3. Où et comment favoriser le lien social entre les habitants et améliorer les liens entre les communes (espaces publics, mobilités, accès aux services) ?
4. Où et comment préserver et pérenniser les ressources naturelles et la biodiversité sur le territoire ?
5. Où et comment transformer et construire la Métropole de demain ?
6. Comment participer à la lutte contre le changement climatique sur le territoire ?
7. Comment répondre aux besoins de tous les habitants et futurs habitants en matière de logements sur le territoire ?
8. Où et comment améliorer la qualité de vie et répondre aux enjeux de santé sur le territoire ?
9. Où et comment renouer des liens entre la ville, la nature et l'agriculture sur le territoire métropolitain ?



Carte des actions de concertation mises en place lors de la phase PADD.

- **Autres modalités de concertation : courriers, mails, registres**

Enfin, il est possible tout au long de l'élaboration du PLU de contribuer et d'adresser des questions, des remarques et des propositions via les moyens d'expression suivants :

- Par courrier adressé au Président de Clermont Auvergne Métropole / 64, avenue de l'Union Soviétique, 63007 Clermont-Ferrand
- Par mail à l'adresse [plui@clermontmetropole.eu](mailto:plui@clermontmetropole.eu)
- Sur les registres de concertation mis à disposition au siège de la Métropole et dans les 21 communes

Afin de s'exprimer sur le projet de PADD, il était possible pour les habitants de Clermont Auvergne Métropole de formuler des contributions par mail ou courrier, ou sur les registres disponibles en mairie. Sur l'ensemble des 183 contributions transmises, la majorité (79 %) concernent la préservation du plateau de Lachaud. Près de 10 % des avis exprimés concernent des questions réglementaires liées à l'usage des sols/ Les autres contributions sont des avis sur le projet de PADD (prise en compte des enjeux environnementaux, protection des espaces naturels et agricoles, création d'espaces verts, îlots de fraîcheur, mobilités douces, etc.).

## 3. RESULTATS DE LA CONCERTATION ET ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

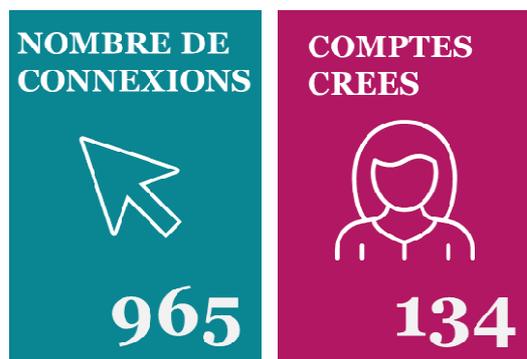
### 3.1. La démarche participative en chiffres

La phase de concertation sur le PADD a permis de toucher, sous différents formats, une grande diversité de publics.



- Le site internet et la plateforme numérique

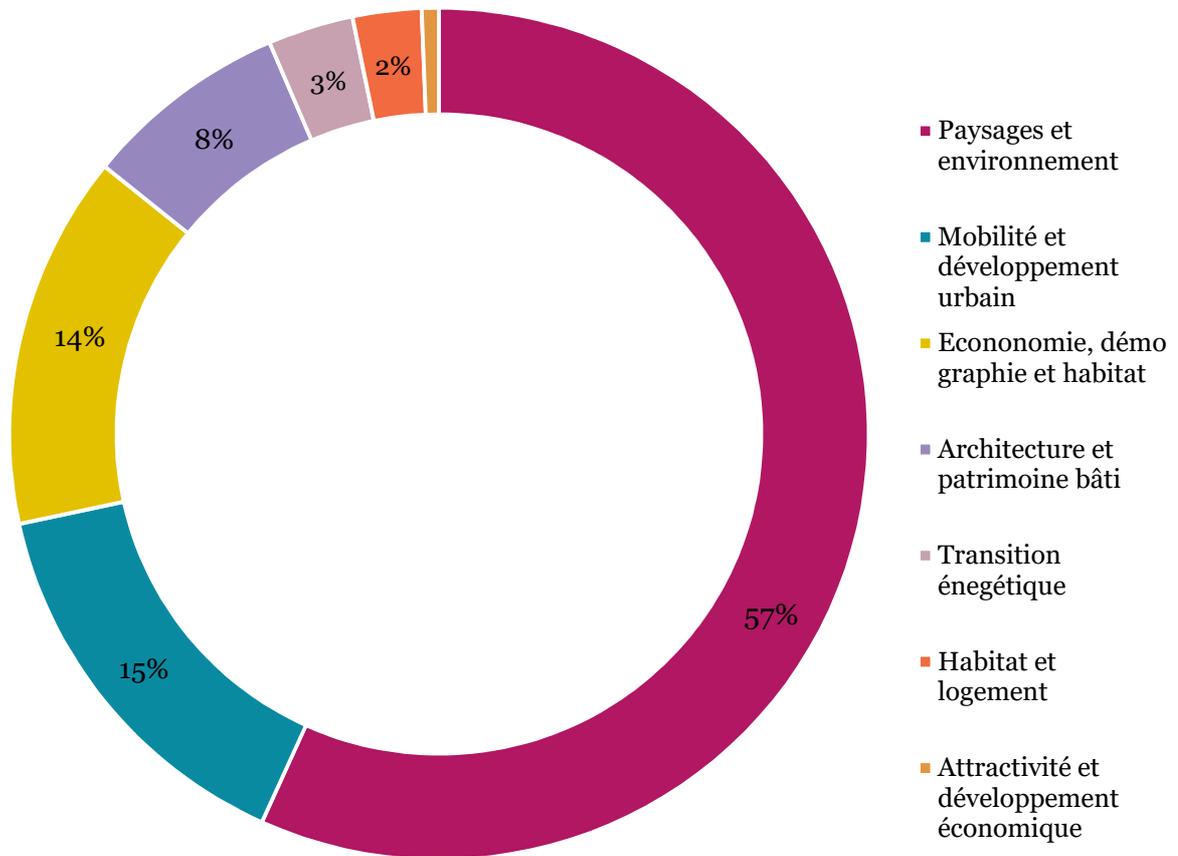
Les chiffres-clés du 1er mai au 31 juillet 2021 :



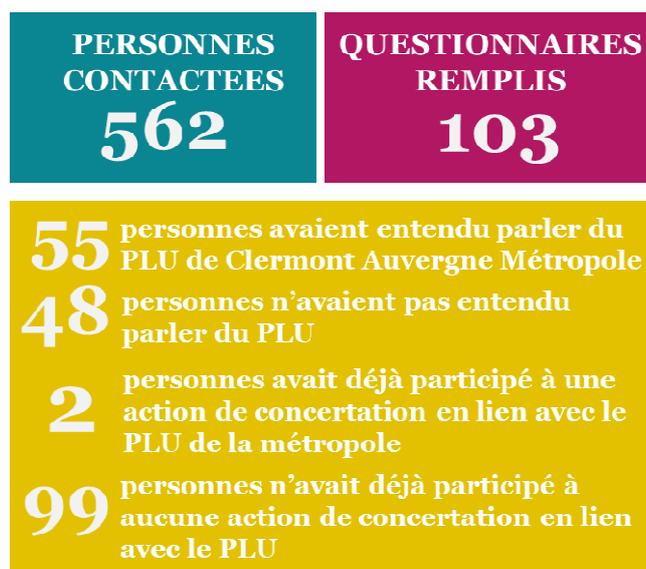
Nuages de mots :



**Les chiffres par débat :**



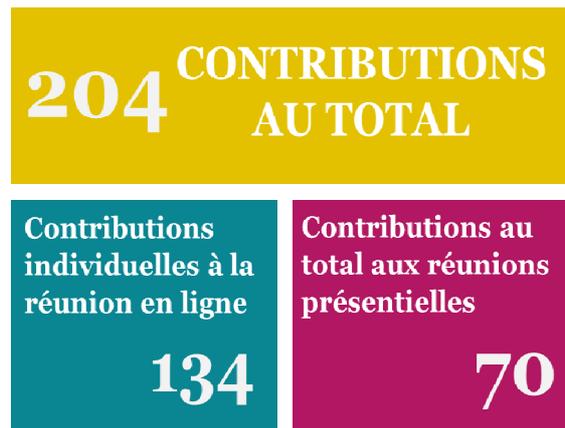
• **La Tournée du PLU :**



### • Les réunions publiques

Les trois réunions publiques ont réuni **84 participants** au total, avec une présence plus marquée lors de la réunion en distanciel (plus de 60 participants) qui a permis l'accès à un public plus large (actifs, public jeune, parents avec des enfants en bas âge, etc.). Les réunions en présentiel, à Pérignat-les-Sarliève et Gerzat, ont été organisées dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Ces deux rencontres ont permis de reprendre contact avec les habitants (après deux confinements en 2020), et d'organiser des échanges approfondis et enrichissants sur plusieurs points du PADD en présence des élus des communes et des services de Clermont Auvergne Métropole.



### • Courriers, mails et registres



#### → 168 contributions par mail

(plui@clermontmetropole.eu) d'avril à juillet 2021 (phase PADD), dont 136 concernent la préservation du plateau de Lachaud



→ **Un total de 6 courriers reçus** : tous concernent une demande liée à un projet de construction ou la modification du zonage du PLU pour rendre certaines parcelles constructibles



→ **9 contributions aux registres** inscrits dans les communes de Châteaugay et Pérignat-lès-Sarliève

### • Ateliers avec les acteurs-relais

Dans le cadre de la démarche de concertation pour la construction du PADD du PLU de la Métropole, quatre ateliers avec les acteurs-relais ont eu lieu en visioconférence le 30 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2021 sur les thématiques : Environnement / Développement économique / Habitat / et Attractivité. Ces ateliers ont réuni un total de **72 participants**.

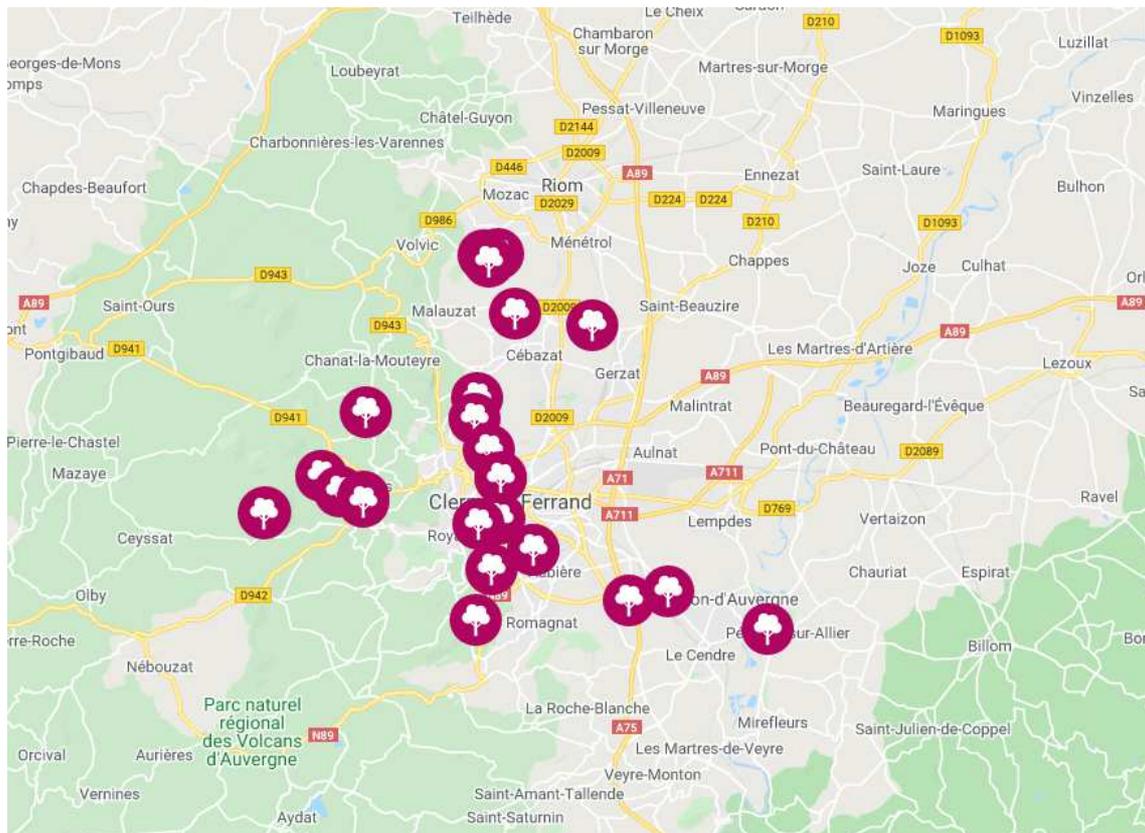
Ils ont permis d'alimenter les réflexions sur les choix à effectuer pour l'élaboration du PADD. Après une présentation sur les principaux éléments de diagnostic et le contenu réglementaire du PADD et de son rôle stratégique au sein de l'armature du PLU, trois temps participatifs ont été proposés via

l'outil numérique Klaxoon, pour définir collectivement les objectifs et les leviers correspondant aux trois axes proposés dans le PADD.

## 3.2. Analyse des contributions par thématiques clés

### Thème 1 / Paysages et protection de l'environnement

La question des paysages et de la protection de l'environnement a particulièrement mobilisé les différents participants. Selon eux, la préservation de la biodiversité, de la nature et des grands espaces naturels, apparaît comme un enjeu clé pour le territoire.



Carte participative « Quels sont les espaces de nature qui méritent une protection particulière ? ».

→ **La protection du grand paysage de la Chaîne des puys**, à travers une collaboration avec les communes situées en-dehors de la métropole, afin de limiter les constructions et de préserver les espaces naturels, notamment avec la création d'Espaces naturels sensibles (ENS). Préservation des vues sur ces paysages.

→ **La préservation du plateau de Lachaud à Châteaugay (nord)**, défendue par de nombreux participants, en réaction au projet d'implantation d'une carrière de basalte sur le site. Les participants ont soulevés les points suivants en faveur de la préservation du site et de son classement en zone N dans le PLU :

★ *Espace de nature de grande qualité* situé au nord de la métropole à proximité de la Chaîne des puys et de la Faille de Limagne (UNESCO), et jouant un rôle important pour le fonction-

nement de la Trame verte et bleue métropolitaine et pour la circulation de la *biodiversité* (corridor écologique), *la préservation des ressources naturelles comme l'eau souterraine* (réserve hydrologique et situation à proximité immédiate de l'impluvium de Volvic), la qualité du cadre de vie sur le territoire (poumon vert et îlot de fraîcheur). Il est important de préserver les espaces naturels de cette ampleur pour le futur du territoire et pour limiter les menaces pesant sur les différents paramètres environnementaux et naturels le composant (menace sur la faune et la flore, risque de détournement ou d'assèchement de la nappe phréatique, diminution de la qualité de vie et de l'adaptation au changement climatique, etc.).

★ *Risque d'exposition de zones d'habitations à des nuisances importantes en raison de l'activité d'exploitation* (circulation, pollution, etc.).

★ *Espace de transition important entre les parties urbanisées et non urbanisées à Château-gay et qui participe à son identité villageoise*. Par ailleurs, c'est un espace vert et naturel d'importance entre Riom et Clermont-Ferrand encore préservé pour une grande partie de toute intervention d'aménagement. Il est également un site constitutif du paysage métropolitain, offrant lui-même des perspectives sur le territoire et situé à proximité du périmètre protégé UNESCO « Chaîne des Puys, faille de Limagne ».

★ *Espace support de pratiques de loisirs (randonnée) et d'élevage* dont la disparition nuirait à la qualité de vie sur le territoire métropolitain.

**→ Préserver la Trame verte et bleue (TVB) qui traverse la métropole, dans toutes ses composantes, naturelles, agricoles, périurbaines et urbaines :**

★ *Elaboration d'un « Plan canopée »* permettant d'adapter la ville aux évolutions climatiques et prévoyant une stratégie de renaturation et/ou de végétalisation favorable à la biodiversité (voir l'exemple de la Métropole de Lyon). Cet outil peut également constituer un support de sensibilisation vis-à-vis de la population.

★ *Favoriser la végétalisation des espaces publics et la présence d'espaces de nature en ville, ainsi qu'en périphérie :*

« Avoir une véritable conscience des espaces de nature dans la ville et travailler dans le temps une politique foncière volontaire pour reprendre le rapport entre densité et présence de la nature dans la ville »

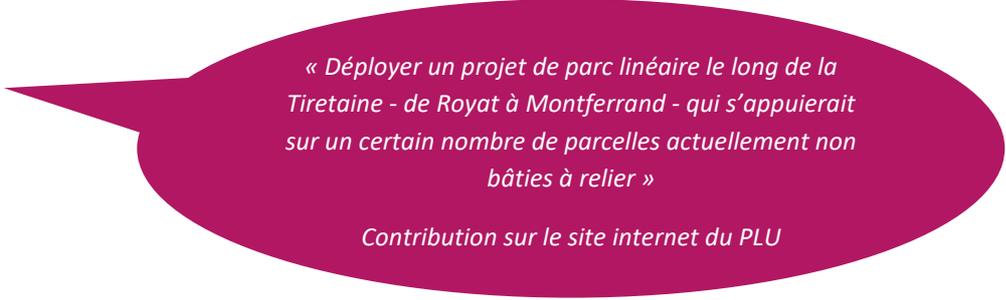
Contribution sur le site internet du PLU

★ *Préserver et reconstituer les linéaires de haies, en milieu rural et urbain* (disparition totale constatée à Clermont-Ferrand) *ainsi qu'en bord de routes et de chemins en organisant la végétation existante* : linéaires d'arbres sur les trottoirs complétés par une végétation basse, utilisation de végétaux variés, voire locaux, remplacement progressif des bambous existants le long de la voie de tramway par des végétaux variés favorables à la faune, fleurissement des pieds d'immeubles, reconquête des espaces délaissés sans usages (îlots dans les carrefours, séparations de circulation, etc.), modes de gestion naturels, etc.

★ *Protéger et valoriser la ressource en eau en « retrouvant » les rivières*, en les protégeant et en créant des cheminements doux sur les berges. La systématisation de la récupération des eaux de pluie pour une utilisation privée ou publique (arrosage) a également été évoquée.

★ *Favoriser la végétalisation de pleine terre* pour permettre l'infiltration de la pluie, l'accueil de la biodiversité, la circulation de la faune. Ces nouveaux espaces replantés, ou laissés en friche, pourront constituer des espaces de fraîcheur, des corridors écologiques et des supports d'éducation à l'environnement.

★ *Employer les espaces de friches comme ressources pour un « urbanisme intermédiaire » pouvant être des supports de développement à la renaturation*, et non uniquement perçus comme du foncier disponible ou des espaces à dépolluer avant réemploi (exemples : Montferrand, Les Gravanches, friches SNCF, etc.).



« Déployer un projet de parc linéaire le long de la Tiretaine - de Royat à Montferrand - qui s'appuierait sur un certain nombre de parcelles actuellement non bâties à relier »

Contribution sur le site internet du PLU

★ *Veiller à mieux encadrer et à faire respecter le Coefficient de biotope par surface (CBS)*, institué dans le PLU de Clermont-Ferrand, qui est un outil positif, afin d'en éviter le détournement et veiller à la création d'espaces de nature de qualité.

★ *Faire de toutes les zones inondables (sauf exceptions en plein centre-ville) des espaces inconstructibles pour en faire des couloirs de nature et de biodiversité en ville et entre les villes*, en particulier les vallées de l'Artière, de la Tiretaine et du Bédard, qui sont les trois corridors est-ouest de la trame verte métropolitaine.

★ *Protéger la biodiversité et favoriser la réalisation et l'ouverture des inventaires faune et flore* (association de la population) et mettre en valeur leur rôle dans la connaissance et la préservation de la biodiversité pour anticiper les évolutions à venir. Cela concerne les grands espaces de nature mais également les jardins publics et privés. Il s'agit également d'éviter la monoculture et de veiller à ne pas intégrer d'espèces de végétaux étrangères au milieu mais aussi en identifiant les zones mortelles pour faune au niveau des corridors écologiques (ex. RD. 2089).

★ *Canaliser la fréquentation touristique et créer des zones de quiétude pour les espèces vulnérables* (définitives ou temporaires) ou de non-intervention humaine (sanctuarisation), avec par exemple la création d'îlots de sénescence protégés.

★ *Mettre en place des campagnes de communication et de sensibilisation relatives à la circulation de la faune et de la flore* dans les espaces construits afin de diffuser des bonnes pratiques. « Les baies vitrées reflètent la végétation et le ciel causant ainsi la collision des oiseaux. Des millions d'oiseaux en sont victimes chaque année ». Pour y remédier : emploi des baies vitrées avec trames, brises-vues, rideaux, verre anti-collision, etc.

## FOCUS

Un point important souligné par les participants vise à **développer la connaissance pour mieux protéger, anticiper et construire demain**. De nombreux participants ont ainsi plébiscité la réalisation d'inventaires, mettant en regard à la fois les qualités patrimoniales bâties et environnementales, les qualités urbaines, etc. dans les communes, les quartiers, les espaces paysagers, etc. En somme, il s'agit pour eux *de constituer des référentiels de bonnes pratiques et de connaissance pour construire le territoire de demain et veiller à une précision et une exhaustivité pour conserver et pérenniser les identités caractéristiques ainsi que les atouts des communes* (inventaires patrimoniaux dans les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), observation de la nature et sensibilisation via les associations et une bonne diffusion de la connaissance (programmes de médiation scientifique et culturelle) par exemple.

→ **Veiller à préserver les vues sur le grand paysage et les perspectives paysagères dans les communes**. Les participants expriment un sentiment partagé d'un développement trop important du vis-à-vis dans le cœur métropolitain, nuisant à la qualité d'appréciation de la ville et à la qualité de vie (intimité). Les participants s'expriment également pour la régulation et la diminution de la présence de grands panneaux publicitaires nuisibles aux paysages et à l'image du territoire.

Différents espaces de nature méritant une protection particulière ont été identifiés.

→ **D'autres grands espaces de nature ont également été identifiés comme importants à préserver :**

★ *La plaine maraîchère de Cébazat*, dont la vocation agricole doit être protégée. Les citoyens s'expriment défavorablement par rapport au projet de parc logistique.

★ *Le site des Côtes de Clermont*, incluant le site de l'ancienne carrière d'extraction, et qui constitue un espace d'intérêt majeur pour l'environnement : poumon vert au nord-ouest de l'agglomération, réserve naturelle (espace naturel sensible, zones humides) et élément clé du paysage métropolitain (archéologie, en lui-même et pour les perspectives offertes depuis le belvédère de La Garlande).

## FOCUS

*Le site des Côtes de Clermont pourrait constituer le centre d'un projet métropolitain de valorisation, incluant également le Puy de Chanturgue (présence d'un camp romain) sous différentes formes :*

★ Valorisation touristique et pédagogique en lien avec le site UNESCO de la Chaîne des puy (accueil du public, sensibilisation à l'environnement, projets pédagogiques, sentiers de découverte thématiques, etc.).

★ Valorisation agricole (éco-pâturage) respectueuse de l'environnement et du vivant participant à la création d'un écosystème équilibré favorable à la biodiversité (exemple de l'Ecopôle du Val d'Allier).

- \* Valorisation récréative pour le tourisme vert.
- \* Relier le site de l'ancienne carrière de Nohanent à l'ENS des Côtes de Clermont afin de préserver la biodiversité.
- \* Opposition au projet de centrale photovoltaïque pour lequel a été déposé un Permis de construire.

\* *La source de la Tiretaine* dont la mise en valeur serait importante pour la biodiversité et le tourisme.

\* *La plaine agricole de Sarliève* doit conserver sa vocation et ne plus être constructible.

\* *Coteaux de Ceyrat* sur lequel certaines prairies devraient bénéficier d'un classement en zone N, notamment pour les espaces les plus proches des infrastructures routières et des espaces construits (route et avenue de la Libération).

\* *Protéger les hêtraies remarquables du col de Ceysat* avec des îlots de sénescence (un exemple à Saint-Genès-Champanelle).

\* *Valoriser la zone humide du maar d'Enval (à Orcines)* pour un meilleur épanouissement de la biodiversité, et sensibiliser les visiteurs (exemple d'aménagements à Chanat-la-Mouteyre et à Saint-Genès-Champanelle).

→ **En complément, les habitants ont également identifié des éléments naturels remarquables à connaître et à préserver :**

\* Un hêtre remarquable (Orcines) d'environ 160 ans.

\* Un cèdre à conserver impasse de Servières (Clermont-Ferrand).

→ **Enfin, les participants évoquent certains points durs pour la protection des espaces naturels et de la biodiversité qu'il serait intéressant de résoudre dans le cadre du futur PLU :**

\* *La RN. 89 (Aubière/Ceyrat)* qui est une coupure environnementale pour les derniers espaces « verts » situés au sud de la métropole (Montrognon, la Chataigneraie, le Puy d'Aubière) et qui constitue une barrière pour la faune sauvage.

\* *Restaurer et protéger les chemins de randonnée à l'ouest du territoire (Orcines) tout en canalisant le développement touristique (exemple Puy de Coueyras)* et sensibilisation des usagers (faune et flore).

**Ces contributions ont permis d'alimenter et de compléter les objectifs suivants du PADD :**

- *Objectif 1 : Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager*

- *Objectif 4 : Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles*

- *Objectif 5 : Activer les leviers du renouvellement urbain*

- *Objectif 9 : Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture*

## Thème 2 / Transition énergétique et écologique

Tout d'abord, le constat partagé par les participants à la concertation est que certaines parties du territoire ou certaines communes manquent de présence de nature en ville, notamment le cœur de la métropole (Clermont-Ferrand). Les propositions formulées mettent en avant le souhait de préserver les espaces naturels et agricoles, et de développer la présence du végétal en ville pour renforcer la qualité de vie dans la métropole (espaces verts, réduction de la pollution, etc.).

→ **Faire de la végétalisation de la ville et des bourgs un levier d'attractivité et de qualité de vie, au sein des espaces publics et des quartiers**, et ce par différents moyens :

★ *Ménager des espaces de respiration, mettre en valeur la qualité architecturale ou la favoriser dans le cadre de nouvelles constructions.*

★ *Lutter contre le réchauffement climatique avec la diminution des îlots de chaleur* en ville (apport d'ombre), jugés nombreux aujourd'hui, particulièrement à Clermont-Ferrand. Certains participants proposent de faire de l'application du *Droit de préemption* une véritable priorité dans la politique d'aménagement de la métropole, notamment pour s'adapter aux aléas climatiques (limitation des îlots de chaleur en particulier, insertion de nature en ville à proximité des écoles, etc.). De même, d'autres participants évoquent la nécessité de *diminuer la vulnérabilité du territoire aux risques* comme les inondations en révisant à la hausse les protections prévues dans les PPRI (Plan de prévention du risque inondation).

★ *Favoriser la nature en ville de pleine terre et renforcer les exigences en matière de protection de la biodiversité et de la trame verte en ville* afin d'apporter « une vraie respiration » au sein des espaces urbains (par exemple : « réserver des parcelles pour des plantations de groupes d'arbres en pleine terre », « penser la ville comme un écosystème » pour la végétation et la faune, incluant une réflexion sur l'aménagement des façades et des constructions afin de les rendre compatibles avec la cohabitation de la faune urbaine - notamment les oiseaux, etc.).

★ *Associer et agrandir les espaces de verdure entre les quartiers* (exemple du quartier de Fontgivière avec l'existence de jardins partagés, squares, création le long de l'autoroute d'un parc linéaire entre Clermont, Pérignat et Cournon etc.) *et se servir d'espaces inutilisés pour créer plus d'espaces de verdure et favoriser la végétalisation*, pour en faire un modèle/pilier de l'aménagement du territoire (ex : encourager le permis de végétaliser mis en place récemment par la métropole ; replanter des arbres sur les places des centres villes et végétaliser les toitures, favoriser les façades végétalisées).

★ *Développer des espaces verts, les parcs dans les petites communes et les rendre facilement accessibles* (exemple : aménagement des bords de l'Allier par Vichy Communauté).

★ *Favoriser les techniques de gestion différenciée et naturelle des espaces verts* dont le rôle est important pour lutter contre la pollution de l'air.

★ *Favoriser la qualité urbaine et paysagère aux abords des zones artisanales et industrielles* en proposant une incitation voire une obligation pour tous les propriétaires de planter des arbres de haut-jet en limite de propriété.

Par ailleurs, les participants ont émis des propositions relatives à la *limitation des nuisances et à la qualité urbaine* (limitation des grands affichages publicitaires et de l'éclairage nocturne en faveur de la trame noire).

→ **Les participants ont également identifié des espaces verts et de nature au sein des communes et des espaces construits**, devant selon eux être protégés et valorisés pour leurs qualités, en plus de développer la présence de la nature en ville et la préservation des espèces déjà présentes :

★ *Encourager la présence de jardins et limiter leur disparition dans l'espace urbain / encourager la réalisation de jardins partagés dans tous les quartiers* (avec du compostage, comme Terra Preta aux Salins) avec des potagers partagés en milieu urbain qui allient alimentation, partage et lien social.

★ *Quartier de la Mourette (Beaumont)* : quartier résidentiel apprécié pour la qualité de son cadre de vie (parcs de Bois Beaumont et du Pourliat, etc.), la mixité des activités présentes et les cônes de vue sur le grand paysage (Montrognon, Puy Giroux et le plateau de Gergovie).

★ Les habitants souhaitent être associés au dialogue sur l'évolution de quartiers de ce type afin d'adapter les objectifs de densification aux caractéristiques spécifiques des sites concernés.

→ *L'évolution de la place de Jaude, avec une proposition d'implantation d'une micro-forêt afin de développer la place de la nature en ville*, la végétation étant jugée trop peu présente à Clermont-Ferrand et particulièrement sur cette place très minérale.

*Les personnes en faveur de cette proposition* défendent la nécessité, au-delà de l'esthétisme et de l'attractivité, de développer ce type d'initiatives, appuyées par un plan de végétalisation, afin de limiter les effets néfastes du réchauffement climatique et de la pollution de l'air, favoriser la préservation de ressources (espaces de pleine terre) et favoriser la présence et la circulation de la biodiversité.

*D'autres participants nuancent la proposition* au regard du caractère central de la place pour les circulations et la vie citoyenne. Ils proposent plutôt une végétalisation des abords de la place et au centre, se substituant à du mobilier urbain et régulant la circulation. Cela participe également à l'embellissement et pourrait être couplé à la candidature Capitale européenne de la culture (CEC) avec l'installation d'œuvres sur l'espace public.

★ *Parc Montjuzet (Clermont-Ferrand)*, ce réservoir de biodiversité pourrait s'articuler à la trame verte urbaine avec la création d'un réseau le plus continu possible de végétation permettant la circulation protégée de la faune. Ce réseau pourrait se constituer d'arbres variés (espèces locales, fruitières ou non), de haies basses variées dans les espaces publics en limitant les « mono-espèces » (thuyas) pour les espaces privés, etc.

★ *Secteur nord (Cébazat / Blanzat / Châteaugay)* : préservation, développement et valorisation des espaces naturels autour et au cœur des bourgs avec une attention particulière portée aux zones humides.

★ Jardins de Montaudoux (Clermont-Ferrand) à préserver de toute urbanisation et à valoriser.

→ **Réserver des zones maraîchères à des porteurs de projets en culture biologique de légumes et fruits et favoriser l'installation de circuits courts** pour alimenter les cantines de restauration collective. Cet objectif pourrait se réaliser de la façon suivante :

★ *Faire du secteur de Gerzat et des Vergnes une zone maraîchère* : culture, transformation, commercialisation en profitant de l'existant : institut des Métiers à Clermont-Ferrand, maraîchers, Coop des Dômes et y créer une « Maison de l'alimentation durable ».

★ Restreindre l'implantation d'activités dans les espaces potentiellement favorables à une agriculture de proximité afin de les affecter à cette fonction. Par exemple : Développer le maraîchage et les vergers (en périphérie immédiate des villes, dans les zones commerciales, via l'acquisition de foncier, le zonage, etc.).

★ Encourager toutes les productions agricoles, y compris l'élevage qui est un atout économique important pour la région.

→ Proposition d'un **projet de territoire dans la vallée du Bédât pour développer l'agriculture biologique** (maraîchage, viticulture, vergers), afin de limiter les extensions urbaines sur les terres agricoles et favoriser l'établissement de jeunes exploitants avec propositions de débouchés pour leurs produits et mise en place d'une légumerie/conserverie de la vallée du Bédât.

Pour augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération dans la production d'énergie sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, une contribution suggère de dédier certaines parcelles de la vallée du Bédât à **l'agrophotovoltaïsme** qui associe production agricole et production d'électricité. Il est aussi proposé de **privilégier le photovoltaïque sur les grands parkings et les toitures des grands bâtiments plutôt qu'au sol** (qui ne représente qu'un % du potentiel métropolitain selon le Schéma de transition énergétique et écologique - STEE).

Enfin, en matière de transition énergétique et écologique, les participants ont mis en avant le rôle clé à jouer par les transports en commun dans le développement du territoire métropolitain.

→ **Améliorer et développer l'offre de transports en commun et intensifier les fréquences** pour les lignes les plus importantes ou pour les lignes desservant des territoires stratégiques, par exemple : avoir une ligne 27 de bus (Delille/Montlosier > Romagnat Opme) avec une fréquence supérieure à un aller/retour par jour. Il s'agit également de rendre cette offre accessible à tous (accès physique, financier).

→ **Développer l'intermodalité et les transports en commun pour les autres communes de la Métropole.**

→ **Développer la place des modes de déplacements piétons et vélos.**

### Ces contributions ont permis d'alimenter et de compléter les objectifs suivants du PADD :

- Objectif 2 : Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie
- Objectif 3 : Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage
- Objectif 4 : Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles
- Objectif 6 : Relever les défis d'une Métropole bas carbone et sobre en énergie
- Objectif 7 : Agir pour le bien-être et la santé de tous
- Objectif 9 : Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture

## Thème 3 / Mobilités et développement urbain

Les participants ont mis en avant plusieurs idées clés concernant le développement urbain et les mobilités pour le futur de la Métropole. Pour eux, il est important *d'agir sur les mobilités* en plaçant le vélo au centre des réflexions afin d'en faire le mode de transport le plus utilisé, pour apaiser les circulations et développer les modes doux et le stationnement. Il s'agit par ailleurs de veiller à la prise en compte des déplacements de tous et notamment des PMR (Personnes à mobilité réduite). Plusieurs personnes se sont exprimées en faveur d'un *urbanisme plus attractif, favorisant la mixité sociale et la qualité urbaine* (diversité architecturale tout en préservant l'harmonie des formes et

l'identité des communes, travail paysager, éviter l'étalement urbain et la bétonisation), et veiller au civisme dans les espaces publics (éviter les conflits d'usages, améliorer la sécurité, etc.).

Les participants considèrent que les lieux les plus propices au développement urbain (pour rapprocher logements, activités et services) sont les secteurs est, nord-est et ouest du territoire métropolitain (le long des principaux axes routiers et notamment l'A75). Les contributions portent particulièrement sur la desserte en mobilité de ces secteurs : intermodalité, mobilités douces, transports en commun, etc.

→ La thématique de la mobilité est particulièrement évoquée dans les contributions : les participants mettent en avant leur **volonté de réduire la densité du trafic routier, améliorer l'intermodalité, développer l'offre de transports en commun et de mobilités actives.**

★ D'abord, il s'agit de « *rendre plus attractif le secteur nord de Clermont, desservir le stade, relier tram et train, faire du fret et soulager la route* ». Cette contribution est complétée par une proposition de réouverture des arrêts de Randan et Thuret.

★ D'autres propositions confirment l'intérêt des participants pour l'intermodalité : *placer la gare routière sur le côté sud de la gare SCNF, pour une meilleure efficacité en termes d'intermodalité, créer le passage sous les voies ferrées entre le CHU Estaing et le nouveau quartier Saint-Jean*. Cet ouvrage devrait dans l'idéal permettre le passage des bus mais à défaut, un passage pour piéton et cyclistes devrait être réalisé.

★ *Renforcer les liens entre "parking relais" des entrées de l'agglomération* (La Pardieu, Les Pistes) et les transports en communs (renforcer leur attractivité et déploiement).

★ Enfin, il est suggéré, *depuis la gare du Cendre, de créer un embranchement de type tram-train sur le périphérique sud-est de Cournon jusqu'au lycée.*

→ **Les transports en commun apparaissent comme un mode de transports particulièrement défendu par les contributeurs.**

★ *Suggestions de réouverture d'arrêts, de création de haltes ferroviaires en constituant dès à présent les réserves foncières ou emplacements réservés au PLU.*

★ Une personne souligne l'importance de conserver la vocation ferroviaire des *voies de fret de Ladoux*.

★ Certains secteurs *comme Orcines ou le Brézet devraient bénéficier d'une meilleure desserte en transport public.*

→ **Favoriser le développement de la pratique du vélo sur le territoire.** Aujourd'hui de plus en plus utilisé, les participants souhaitent que ce mode de déplacement soit mieux pris en compte dans l'aménagement et le développement des communes, et proposent différentes solutions :

★ *Aménagement et développement d'itinéraires cyclables sécurisés avec l'identification de plusieurs lieux clés identifiés :*

- Création le long de l'autoroute d'un **parc linéaire doublé et croisé d'une voie verte cyclable entre Clermont, Pérignat et Cournon.**
- Le souhait de **création d'une voie verte sur le tracé de l'ex « Liaison urbaine Sud Ouest »** (balade périurbaine et liaison domicile-travail pour de nombreux résidents de Beaumont, Chamalières, Royat).
- **A Orcines : la création d'un chemin piétonnier bordé de noues paysagères** permettant la connexion du quartier des Meuniers avec le bourg via un mode de déplacement doux.
- **Cébazat : favoriser les mobilités douces et actives aux abords des écoles** (maîtrise foncière, limitation des parkings voitures, etc.).

- **Vallée du Bédat** : développer une **voie verte entre Cébazat et le bassin d'orange de Nohanent**.

★ *Accompagner les changements de comportements en créant les conditions pour accéder à ce mode de mobilité au sein même des zones d'habitat* (prévoir au sein des programmes ou des constructions neuves des stationnements pour les vélos de dimensions suffisantes et en nombre proportionnel à la taille des logements). Ces surfaces pourraient être compensées par une baisse du nombre de stationnements automobiles, sans empiéter sur les besoins des publics spécifiques (PMR en particulier). Il s'agit d'adapter cette proposition aux situations des communes et de tenir compte des distances à parcourir et des infrastructures d'autres transports en commun à disposition.

★ *Adapter les volumes de stationnement résidentiel au sein des projets et éviter la création de trop nombreux parkings souterrains* (coûteux au regard de la qualité du sol clermontois et facteurs de réduction des nuisances de chantier au moment de creuser les sous-sols).

→ Les contributions mettent en avant le souhait de voir les **mobilités douces piétonnes se développer sur le territoire** :

★ *Création d'un maillage piéton dans de nombreux secteurs* « pour aménager une métropole marchable », création de liens en étoile autour des gares et arrêts de tram/bus, piétonner beaucoup plus largement le centre de Clermont, celui de Montferrand mais aussi les centres-bourgs de la métropole.

★ *Réaménagement des places publiques* pour favoriser la circulation des piétons et les espaces de vie.

→ Au niveau de l'urbanisation, la **densification urbaine, la mixité des usages, le renouvellement urbain et la réversibilité des usages** sont privilégiés, avec plusieurs pistes de réflexion :

★ *Le secteur de la Pardieu, bien desservi par le transport public (TER et tramway) mériterait d'être densifié* pour mieux utiliser cet avantage. Les bâtiments actuels étant relativement bas, il faudrait encourager leur surélévation et la diversification des fonctions avec notamment l'introduction de logements.

★ *Il est aussi suggéré de densifier le secteur du Brézet en favorisant une mixité des usages.*

★ *Une contribution questionne le devenir des casernes abandonnées et suggère leur réhabilitation par une évolution de leur usage.* Ce sont des installations militaires qui bénéficient d'une grande superficie, ce qui permettrait d'imaginer de nombreuses évolutions, en lien avec le secteur du Brézet, par exemple via un nouveau passage sur les voies SNCF.

→ **Les modalités du développement urbain, notamment dans le cœur métropolitain, ont fait débat parmi les participants**, certains mettant en avant l'importance de développer en priorité d'espaces de rencontre et d'espaces verts, ainsi que la prise en compte de la santé et de la qualité de vie des habitants au sein de la ville, en limitant la densification (particulièrement à l'ère post-COVID). D'autres soulignent qu'il est essentiel de limiter le développement urbain dans les espaces naturels et agricoles situés en périphérie de la ville-centre.

→ **Certains participants remettent en cause les conditions et modes de la densification de la ville** et soulignent le besoin d'une cohabitation plus harmonieuse des formes urbaines (collectives et individuelles) favorisant des espaces de respiration et d'intimité plus importants ; la nécessité de valoriser le patrimoine historique du territoire. Il est notamment proposé de :

★  *Limiter les hauteurs et encadrer la mise en œuvre de certains bonus de constructibilité accordés par la végétalisation (par exemple) afin de conserver un paysage urbain harmonieux.*

★  *Développer une densification respectueuse de la santé et des aspirations des habitants, qui souhaitent plus d'espace, notamment en période post-COVID. Assurer de bonnes conditions de vie pour éviter le départ, des familles notamment, vers les territoires périphériques, ce qui pourrait induire un manque de mixité sociale au sein du cœur métropolitain.*

En complément, les participants soulignent les deux points suivants :

→ **L'importance de l'équilibre entre la préservation des espaces naturels et agricoles et la densification en milieu urbain** : les participants partagent l'objectif de protection visée par la démarche Zéro artificialisation nette (ZAN) mais s'inquiètent d'une tendance à la bétonisation des centres-villes qui pourrait en conséquence s'accroître sur le territoire. L'objectif d'un habitat décarboné est noté comme positif et important, tout comme les objectifs environnementaux, jugés extrêmement intéressants, mais les habitants soulignent la nécessité d'encadrer et de suivre les constructions sur le territoire pour veiller au respect de ces principes vertueux (opérations immobilières, régulation du CBS, etc.). Certains projets de construction individuels ont été soumis lors des échanges (notamment en réunion publique) pour une étude approfondie, mais ceux-ci ne correspondent pas toujours aux objectifs du PADD, notamment en termes de préservation des espaces naturels. Enfin, un participant propose par exemple de densifier en priorité les espaces économiques (peu hauts) et de limiter les stationnements en surface.

→ **La prise en compte des différences territoriales** a été soulignée comme essentielle par les participants face à un projet ressenti aujourd'hui comme très urbain (centré sur Clermont-Ferrand). Il s'agit de prendre en compte la diversité des communes rurales et périurbaines, leurs spécificités et leurs enjeux propres (transports en commun, urbanisme, paysages, etc.).

Enfin, les habitants se positionnent en faveur d'une limitation de l'urbanisation et d'une préservation du patrimoine historique (rue Chambon à Clermont-Ferrand ou vestiges du théâtre romain de Ceyrat-Boisséjour au lieu-dit « Mur des Sarrasins », etc.).

Ensuite quelques sites font l'objet d'une demande de préservation et donc de limitation de l'urbanisation dans ces secteurs :

→ **Préservation de la partie sud de la Plaine de Sarliève** de toute artificialisation nouvelle, afin de protéger la terre agricole de Limagne de haute qualité qui représente un potentiel important de production alimentaire de proximité. De plus, d'un point de vue paysager, et en tant que porte d'entrée sud de l'agglomération, sa visibilité depuis le plateau de Gergovie est importante.

→ **Préservation de la qualité de vie du quartier du Chemin des Meuniers (Orcines)**, avec la conservation de noues paysagères ou la création d'accès pour des modes de déplacement doux (pédestre), etc.

**Ces contributions ont permis d'alimenter et de compléter les objectifs suivants du PADD :**

- *Objectif 3 : Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage*

- *Objectif 5 : Activer les leviers du renouvellement urbain*

- *Objectif 7 : Agir pour le bien-être et la santé de tous*

## Thème 4 / Qualité de vie, attractivité et développement économique

Une majorité de participants ont souligné l'attractivité du territoire et l'intérêt d'une métropole « à taille humaine », en comparaison de grandes villes « saturées ». Certains habitants mettent donc en avant la qualité de vie sur le territoire métropolitain (accessibilité, présence de nature et de services, espaces publics de qualité, activités culturelles variées, etc.). Cependant, ils notent un manque de valorisation des atouts disponibles (espaces verts urbains à développer, manque de sécurité à Clermont-Ferrand, bétonisation, forte circulation, etc.).

Afin de permettre à la Métropole de devenir attractive, culturelle, créative, les citoyens soulignent que la **qualité urbaine est un gage d'attractivité et de bien-être, à la fois pour les habitants et pour les acteurs extérieurs qui souhaiteraient l'investir** :

→ **L'accessibilité du territoire à la fois en termes de mobilité, d'offre et d'organisation sociale**, etc. apparaît enfin comme un levier d'attractivité important :

- \* *Rendre le territoire accessible depuis le territoire national et européen* via différents modes de transports (avion, train, etc.), le développement du tourisme.
- \* *Développer l'armature commerciale de proximité* avec la présence de commerces à destination des personnes âgées, mieux répartis sur le territoire ou plus centralisés, des commerces de bouche, installer un vrai marché alimentaire de plein air à Clermont-Ferrand, développer de petits marchés de quartiers et de commerces itinérants, coordonner les zones d'activités avec des territoires limitrophes.
- \* *Bénéficier d'une offre de logements abordables et adaptée aux familles et à tous les âges de la vie* (besoins de stationnement par exemple) que l'on soit propriétaire ou locataire.
- \* *Rendre la ville plus accessible aux PMR* qui connaissent aujourd'hui des situations disparates en termes d'accessibilité.
- \* *Favoriser la présence d'entreprises et d'emplois locaux* afin de créer des leviers d'attractivité, faire de l'UCA un grand pôle universitaire en développant des partenariats à l'international.
- \* *Aller au-delà des attributions du PLU pour travailler sur la qualité des logements dans le cadre des constructions neuves* (relever les hauteurs sous plafond pour faciliter les changements d'usage, aménagement de surfaces extérieures communes et privées, favoriser l'ensoleillement des logements, etc.). Cela peut aussi se traduire dans la gestion des Permis de construire (avoir une application plus vertueuse des principes de construction de la ville).
- \* *Associer et consulter les habitants et les communes dans le cadre de la gouvernance de la Métropole* pour éviter d'en faire une instance éloignée du territoire, associer les habitants dans le cadre des évolutions du PLU (règles de construction).

« Une métropole n'est pas une marque pour attirer, mais un lieu pour vivre convenablement et de manière soutenable »

Contribution lors de la Tournée du PLU

→ **Positionner la métropole comme territoire de Haute Qualité Environnementale** (en matière de tourisme et d'accueil de nouvelles populations).

→ **Améliorer la qualité paysagères des entrées de ville et des espaces publics des zones d'activités** (végétalisation, aménagements pour les mobilités actives, placettes conviviales).

→ **Créer des espaces de coworking dans les petites communes pour limiter les flux domicile-travail ou développer le télétravail**, levier fort pour favoriser le renouvellement urbain.

→ **Développer la culture pour tous** en favorisant la mise en place d'actions diversifiées, visibles et décentralisées sur le territoire, l'implantation de lieux culturels et festifs, l'animation et le lien social au sein des quartiers et des communes, et la tenue d'évènements intergénérationnels et culturels.

★ *Une contribution a été formulée et s'inscrit dans le champ de la culture urbaine : il serait possible de faire rayonner la métropole en valorisant le street art existant* (exemples : dans le centre-ville de Clermont-Ferrand, certains sites proposent déjà des parcours de découverte, ou valorisation de l'espace culturel L'AvanC à Royat).

★ *Faire rayonner la métropole c'est aussi mettre en place des projets ambitieux à l'échelle métropolitaine* (exemple : projet MAUMA dans les quartiers Nord de Marseille).

Ces propositions s'inscrivent pleinement dans le projet de *Capitale européenne de la culture 2028* et doivent être pensées en concertation pour une harmonie à l'échelle de la métropole et une bonne insertion dans le paysage.

### Ces contributions ont permis d'alimenter et de compléter les objectifs suivants du PADD :

- *Objectif 2 : Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie*

- *Objectif 5 : Activer les leviers du renouvellement urbain*

## Thème 5 / Architecture et patrimoine bâti



Carte participative « Quels sont les sites, bâtiments et quartiers qui présentent selon vous un intérêt historique, patrimonial ou architectural qui mériteraient d'être protégés pour construire la ville de demain ? ».

→ **Préserver le patrimoine et l'identité architecturale du territoire (paysage urbain hérité), dans les centres urbains mais également dans toutes les communes.** Le développement métropolitain doit tenir compte de l'organisation historique de la construction des communes et favoriser une transmission ou une reprise des codes architecturaux au sein des nouveaux projets (exemple : limitation des hauteurs, moins de surfaces vitrées nuisibles à la faune ornithologique). Par ailleurs, l'interaction doit être maintenue avec les espaces publics de vie afin de créer des lieux de rencontre et non des espaces fermés sur eux-mêmes :

\* L'accent est mis sur le *patrimoine bâti du XXème siècle* (difficile reconnaissance du patrimoine Art Déco, contrairement à des éléments historiques plus anciens. Il est proposé de réfléchir à la préservation des ensembles urbains (R+2, en retrait de la rue avec un espace de jardin à l'avant, enduits tyroliens ocre, persiennes métalliques, pignons à demi-croupe, etc.). Ces éléments pourraient être reconnus et valorisés dans le cadre du futur PLU.

\* *Favoriser la protection renforcée du bâti ancien* en associant les acteurs experts en tant que conseil avant d'entreprendre toute action de démolition de bâtiments construits avant 1948 (ABF, CAUE, etc.) et associer les parties prenantes à une réflexion collégiale sur le sujet.

→ **Valoriser et entretenir le patrimoine architectural riche du territoire, parfois méconnu ou peu apprécié pour ses qualités.** Il s'agit de pouvoir mieux l'identifier, le connaître afin de le préserver et de le faire évoluer. Le développement de protections patrimoniales (PVAP ou PSMV), comme c'est le cas à Montferrand, serait un levier pour favoriser cette valorisation, en prenant en compte tous les patrimoines, historiques et vernaculaires, anciens et d'époque plus récente (XXe siècle type Art Déco). Les participants proposent ainsi de :

\* *Prendre en compte ce patrimoine, la diversité et la qualité architecturale dans la construction et le développement du territoire - en y appliquant les principes de densification raisonnée et respectueuse* de son environnement et des identités du territoire (préserver les quartiers résidentiels, maintenir la cohérence de l'unité et l'identité des quartiers des différentes communes, du pavillonnaire aux villages vigneron en pierre, etc.). La perte de qualité est particulièrement ressentie à Clermont-Ferrand.

\* *Favoriser le réemploi et la réhabilitation de l'habitat ancien* afin de conserver le caractère architectural des communes et développer, à partir de cette organisation, la végétalisation. Cela serait également l'occasion de travailler sur la qualité des logements.

→ **Les participants ont identifié différents sites et bâtiments présentant un intérêt historique, patrimonial ou architectural méritant une protection particulière :**

\* L'ensemble du plateau central de Clermont-Ferrand, qui mériterait une protection du patrimoine au même niveau que le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Montferrand.

\* Les « réalisations de belle qualité » construites entre 1900 et 1950 autour des rues Bonnaud, Julien, Rameau », le « bel ensemble de maisons anciennes avenue Léon Blum ».

\* Les centres-bourgs de Royat et Beaumont.

\* Le bourg de Royat, comme ceux des autres villes et village doit faire l'objet d'une attention par le PLUi afin de conserver et ramener la vie dans les bourgs, sans les dénaturer.

\* Le quartier thermal de Royat, quartier situé entre la gare et les thermes, marqué par une certaine unité architecturale à préserver.

\* Les Pistes, emblème de Clermont-Ferrand. La question de leur mise en valeur, leur ouverture et leur avenir se pose.

\* Les anciennes casernes, en partie à l'abandon, qui présentent un intérêt patrimonial qui pourrait être mis en valeur.

\* L'unité des façades du Boulevard Fleury.

## Ces contributions ont permis d'alimenter et de compléter les objectifs suivants du PADD :

- Objectif 1 : Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager
- Objectif 2 : Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie

## Thème 6 / Habitat et logement

Les contributions des habitants mettent en avant l'enjeu crucial **d'adapter l'habitat aux impératifs de développement durable actuels**, en lien avec la transition écologique et énergétique, et la multiplication des catastrophes naturelles. Trois suggestions ont été formulées pour adapter l'habitat, autour de plusieurs thématiques :

- **Développer les services à destination de tous les habitants pour les accompagner à tous les âges et étapes de la vie**, surtout pour le volet enfance et jeunesse (gardes, structures d'accueil, etc.), l'accès au soin et l'accès aux structures numériques (dont connexion).
- **Favoriser la mixité sociale et la solidarité entre les différentes communes et les quartiers** (rapprocher les quartiers sensibles de la vie du cœur de Métropole, veiller à la qualité des logements et des parcours résidentiels).
- **La qualité des logements** : une contribution suggère de réhausser le niveau de qualité des logements neufs en instaurant des prestations minimales supérieures aux normes habituelles de la construction. Par exemple : prévoir la présence de logements à un prix abordable avec des espaces extérieurs, aménager des espaces verts partagés, créer des logements intergénérationnels, utilisation de matériaux locaux et durables (limitation de l'énergie grise), éviter les systèmes de climatisation.
- **Logement et mobilité** : il faudrait adapter les futurs logements à une autre mobilité, en réduisant les places de stationnement exigées pour les véhicules, et en créant plus de stationnements vélo, ainsi que des points d'eau, casiers et prises pour vélos électriques. Il s'agit aussi de concentrer les nouveaux logements à proximité des transports collectifs.
- **Prendre en compte le devenir de chaque bâtiment et quartier** (réhabilitation, démolition, etc. à envisager avant la construction neuve si possible), ainsi que les **enjeux patrimoniaux**, afin de mieux cibler les travaux à engager et leur financement.

## Ces contributions ont permis d'alimenter et de compléter les objectifs suivants du PADD :

- Objectif 6 : Relever les défis d'une Métropole bas carbone et sobre en énergie
- Objectif 8 : Promouvoir la diversité et la qualité de l'habitat

### 3.3. Concertation avec les acteurs-relais

#### • Programme

Quatre ateliers ont eu lieu **le 30 mars et le 1er avril 2021** sur les thématiques Environnement, Développement économique, Habitat et Attractivité, regroupant :

- 16 participants pour l'atelier Environnement ;
- 22 participants pour l'atelier Développement économique ;
- 22 participants pour l'atelier Habitat ;
- 12 participants pour l'atelier Attractivité.

Ces ateliers ont été réalisés en parallèle des réunions conduites avec les élus sur la définition des objectifs du PADD et ont permis d'alimenter les réflexions sur les choix à effectuer, au même titre que les étapes de concertation avec le grand public.

Trois temps participatifs ont été proposés via l'outil numérique Klaxoon. Ces temps participatifs se sont articulés autour des trois fils conducteurs du PADD : les héritages, les équilibres et les transitions.

#### • Synthèse des échanges

Les participants ont mis en avant la nécessité de **mettre en valeur les paysages et patrimoines** qui caractérisent l'identité du territoire métropolitain : Chaîne des puys, grandes ouvertures paysagères, sites géologiques, forêts, centres-bourgs, patrimoine industriel, cours d'eau, etc.).

La réflexion sur les « héritages » a également été alimentée par des contributions sur les milieux naturels remarquables et sur la préservation des terres agricoles considérées à la fois comme un patrimoine et une ressource.

Les participants ont mis en perspective le besoin d'activer des synergies entre l'urbain et le non-urbain, entre agriculture et biodiversité, sans opposer les différentes composantes territoriales mais en recherchant des apports mutuels au bénéfice de la qualité de vie, de l'attractivité ou de la transition écologique :

- Un meilleur accès aux espaces de nature, en évitant les sur-fréquentations, en déployant des alternatives à l'automobile, en requalifiant les sites existants.
- Des espaces urbains qui ne tournent plus le dos à la nature mais une nature qui entre en ville.
- Une agriculture qui participe aux trames écologiques et aux circuits courts.

#### • Un regard critique sur l'urbanisation passée et les projets en cours

La nécessité de préserver l'agriculture, l'environnement et les paysages est assortie de contributions critiques sur l'urbanisation du territoire. Sont notamment ciblés :

- L'étalement urbain, notamment s'agissant des zones d'activités ou pavillonnaires.
- Les entrées de ville.
- Les projets d'urbanisation de la plaine de Sarliève (Urban Village par exemple).

→ La densification, vis-à-vis des qualités architecturales des immeubles collectifs qui banalisent les paysages urbains, ou au regard du besoin de maintenir des « respirations » et des espaces de nature en ville.

→ Les projets de carrières ou photovoltaïques (Charade, Nohanent, etc.).

#### • Des leviers à activer

Les participants ont mis en exergue des pistes de transformation ou d'évolutions souhaitées dans la manière d'urbaniser le territoire, en particulier :

→ Sur la place de l'automobile et la nécessité d'apaiser les centres et de renforcer les modes doux.

→ Sur la reconquête des friches.

→ Sur la nature en ville, à la fois sous les prismes de la perméabilité des sols, de la lutte contre les îlots de chaleur, de la préservation de la biodiversité et de la qualité de vie.

→ Sur les qualités des zones d'activités (verdure, services aux usagers, accessibilité, compacité).

→ Sur la transition énergétique, à la fois à l'échelle des projets de constructions et des infrastructures environnementales, notamment en développant une diversité de solutions.

→ Sur les qualités de l'habitat, en trouvant des équilibres entre constructions neuves et mobilisation de l'existant, en développant de nouveaux produits (participatifs, intergénérationnels, individuels groupés), en favorisant les parcours résidentiels, en veillant aux qualités d'usages.

→ Sur une plus forte implication des habitants et usagers dans les projets, leurs contributions au projet de territoire.

→ Sur le rôle de la collectivité qui doit être moteur et impulser de nouvelles dynamiques et modes de faire.

#### • Des inquiétudes

Les participants ont aussi exprimé des inquiétudes sur l'application du PLU ou sur les dispositifs et réglementation à l'échelle nationale :

→ De la part des acteurs de la construction vis-à-vis des coûts exponentiels (matériaux, RE2020, normes du PLU), de la réduction des surfaces constructibles en extension, des déséquilibres engendrés par les zonages PINEL, etc.

→ De la part des acteurs économiques, notamment sur les questions de sécurité en lien avec les Gens du voyage.

→ Sur la question de l'étalement urbain, de la préservation des terres agricoles et des milieux naturels.

## 4. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

---

### • Synthèse

Les principaux sujets évoqués par les citoyens dans le cadre du dispositif de concertation mis en place pour l'élaboration du PADD sont les suivants :

- Une métropole des **mobilités actives** où l'usage du vélo est facilité dans les espaces publics et privés, la circulation des piétons favorisée, et l'accessibilité aux transports collectifs renforcée.
- Une métropole **nature** où les grands espaces naturels, qui constituent le socle géographique et paysager du territoire métropolitain, ainsi que la biodiversité sont préservés et valorisés et où la nature se développe en milieu urbain. Il s'agit ainsi de limiter l'étalement urbain et le sentiment du « tout béton » (souvent exprimé par les participants) au profit d'une ville plus durable.
- Une métropole qui affirme son **identité** et prend en compte **les patrimoines** dans leur diversité afin d'en faire des leviers d'attractivité (la taille humaine, les échelles de proximité, le patrimoine historique et architectural, etc.).
- Une métropole au **développement urbain maîtrisé**, notamment en son cœur, et qui prend en compte la santé et la qualité de vie de ses habitants. Selon les participants, la nature doit faire partie intégrante de la stratégie d'aménagement de la métropole.
- Une métropole **des solidarités et de l'équité territoriale et sociale** via des actions qui concernent le logement, la culture, l'aménagement des espaces publics, l'agriculture etc.
- Des propositions citoyennes orientées vers certains **secteurs à enjeux** : ville-centre, Plateau de Lachaud à Châteaugay, secteur de Gerzat, secteur du Brézet, site des Côtes de Clermont, Chaîne des puys, plaines de Cébazat et de Sarliève, etc. Aussi, ces secteurs feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Métropole.